

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Président

Joël H. VALLAT
LYCEE LOUIS-LE-GRAND
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
Fax : 01 44 32 82 33
Joel.Vallat@wanadoo.fr

Vice-Président

Patrice CORRE
LYCEE HENRI IV
23, rue Clovis
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 21 21
Fax : 01 43 29 95 21
patricecorre@voila.fr

Secrétaire

Dominique MONTAGNE
LYCEE VICTOR HUGO
16, rue de la Défense Passive
14000 CAEN CEDEX 05
Tél : 02 31 47 45 50
Fax : 02 31 95 19 01
dmontagne@aol.com

Trésorier

Philippe SEMICHON
LYCEE CHAPTAL
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 45 22 85 12
philippe.semichon@ac-paris.fr

Bulletin rédaction

Daniel LAMBINET
Le Jouffroy d'Abbans
52, quai Joseph Gillet
69004 LYON
Tél/Fax : 04 72 87 05 26
dlambinet@wanadoo.fr

Bulletin diffusion

Michel PARCOLLET
LYCEE FAIDHERBE
9, rue Armand Carrel BP 767
59034 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 60 50 00
Fax : 03 20 60 50 05
mparcollet@faidherbe.org

BULLETIN N° 35

OCTOBRE 2003

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.
Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :
<http://aplcpg.free.fr>

SOMMAIRE DU N° 35

Le mot du Président p.3/4

ACTIVITÉS ANTÉRIEURES AUX VACANCES

CR de la commission « dispositifs européens et ouverture internationale » p.5

Délégation de l'APLCPGE au Ministère p.6

Colloque de l'UPS :

- intervention de Xavier DARCOS p.7/10

- intervention de Christian BAUDELOT p.11/24

DEPUIS LA RENTRÉE 2003-2004

Enquête sur le déroulement de la procédure d'admission . p. 25/29

Compte-rendu du Bureau élargi du 13.09.2003 p.30/34

CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES

Réflexion sur la mondialisation de l'enseignement supérieur
par Pierre TAPIE, Directeur Général du groupe ESSEC . . . p.35/43

VIE DE L'ASSOCIATION

Statuts de l'APLCPGE p.44/46

Date de l'Assemblée Générale p.47

Enquête sur le mode de diffusion du Bulletin p.48/49

Bulletin d'adhésion 2003-2004 p. 50

LE MOT DU PRESIDENT

Nous voici donc entrés dans l'année « 2 » de la nouvelle procédure d'affectation en Classes Préparatoires.

Est- il prudent de dresser un premier bilan ?

Sur le plan quantitatif il faut attendre l'enquête « lourde » d'octobre. D'ores et déjà il semble que l'on s'oriente, du moins pour les CPGE scientifiques et littéraires, vers une occupation plus dense des capacités d'accueil (mais l'objectif des deux mille inscrits supplémentaires ne sera certainement pas atteint cette année). En revanche, certaines situations sont inquiétantes, celle de la filière PTSl en général, tout comme celle de certains lycées qui ont eu la surprise d'inscrire moins d'élèves à cette rentrée qu'aux précédentes. Une étude spécifique de chaque situation locale s'imposera car d'une manière générale il semble que la procédure 2003 ait plutôt renforcé le recrutement d'un bon nombre d'établissements et il serait hasardeux de se focaliser sur des « micro-analyses ».

L'enquête de Jean Alain Hiver (page 25) est fort instructive à cet égard. Je ne saurais trop encourager les collègues qui ne l'auraient encore fait, à y répondre dans les meilleurs délais.

Trois interrogations demeurent cependant, auxquelles des réponses devront être apportées :

- pourquoi tant de démissions ? Près de 13 000 élèves ayant reçu une proposition n'ont pas confirmé leur inscription (la concurrence des études de médecine n'est sans doute pas la seule explication).
- pourquoi près de 500 lycées (environ un sur quatre) n'ont proposé aucun candidat à une CPGE ?
- pourquoi le vœu géographique a-t-il été si peu utilisé (seulement 219 candidats « appelés », certainement beaucoup moins d'inscrits...) ?

Une fois encore nous constatons que l'information n'a pas été suffisante (auprès des élèves de terminale, de leurs professeurs et ... de leurs proviseurs). Le relais académique des « personnes ressources » semble avoir été très inégalement utilisé.

Notre association peut et doit, à l'échelle académique, jouer un rôle efficace. Au niveau national, dans le cadre de la commission ministérielle, elle participe activement à l'amélioration de la procédure. Des retouches seront apportées pour 2004 : suppression de la procédure dite « minimale », meilleure articulation de la candidature « internat », restriction de la candidature « vœu géographique » aux seuls candidats non satisfaits. En revanche le nombre de vœux (12) ne devrait pas être réduit car, en terme d'affichage, ce serait sans doute une mesure mal perçue par les candidats (bien que les 11^{ème} et 12^{ème} vœu aient été fort peu utilisés...).

Toutes ces questions seront abordées par notre Conseil d'Administration qui se réunira le mercredi 19 novembre à l'ESCP (dans le cadre de la Journées des Proviseurs).

Ces préoccupations très « terre à terre » mais essentielles pour le renforcement du réseau des CPGE ne doivent pas nous faire oublier l'autre enjeu, non moins essentiel, celui de l'intégration de ce réseau dans le cadre international. L'article que Pierre Tapie (Directeur de l'ESSEC) nous a proposé (page 35) en définit très bien la problématique.

Nous avons décidé d'organiser une table ronde sur ce sujet. Elle sera le temps fort de notre **Assemblée Générale du 17 janvier** à laquelle je vous invite à participer en grand nombre.

Vous pourrez vous y inscrire grâce à la fiche incluse dans le bulletin 36 de décembre, mais reprenez la date d'ores et déjà sur votre agenda.

Je voudrais enfin remercier Gérard Debeaumarché, organisateur du colloque de l'UPS de mai dernier, de nous autoriser à publier quelques extraits de son compte rendu (pages 4 à 19). Ces pages apportent un éclairage pertinent sur les CPGE et sur leur ouverture.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce bulletin de rentrée je ne saurais trop vous recommander de renvoyer sans attendre votre fiche d'adhésion (page 38) à notre trésorier. N'oubliez pas que le bulletin 36 sera envoyé aux seuls adhérents !

Bien à vous.

Joël H. VALLAT

COMMISSION « DISPOSITIFS EUROPEENS ET OUVERTURE INTERNATIONALE »

Lycée Louis Le Grand, le 26 mars 2003

Présents : Joël H. VALLAT, Jean-Michel FOUQUET, Pierre-Jean BRAVO

Notre groupe de travail a, lors de cette rencontre, essayé de définir quelques axes de réflexions et d'actions afin que le système français des CPGE puisse trouver la reconnaissance de sa spécificité au niveau international.

1. Sur le plan européen, dans le cadre de la réforme LMD, il a été fortement souhaité que le Ministère de l'Education Nationale engage à son niveau avec la direction de l'Enseignement Supérieur une négociation sur les crédits ECTS à attribuer à nos élèves de CPGE selon leur année et leur filière, afin d'éviter les inévitables disparités qui résulteraient de négociations d'équivalence effectuées directement « à la base » entre chaque lycée et chaque université.
2. La qualité des élèves formés dans les seconds cycles des établissements français à l'étranger justifie qu'un effort de promotion de nos CPGE soit effectué en direction de ces Lycées. Il apparaît donc nécessaire de réactiver le contact pris l'an dernier avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) afin d'élaborer un document de présentation de nos filières (procédures de recrutement, contenus des programmes, cursus d'études, etc.).
3. Plusieurs pays ont créé dans leur enseignement secondaire des cursus avec sections internationales ou sections bilingues ayant le français pour langue étrangère. Le recrutement en CPGE des meilleurs élèves de ces filières paraît être une ouverture internationale tout à fait intéressante. Aussi, afin de répertorier ces établissements étrangers et établir des relations avec eux, il est décidé de prendre contact avec la Direction du Français du Ministère des Affaires Etrangères, EDUFRANCE, la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) de notre Ministère. L'expérience conduite avec la Chine par certains lycées est à ce sujet exemplaire.
4. Le groupe reprend à son compte la proposition souvent avancée par J.H Vallat qui consiste à demander aux Ecoles de Commerce d'aménager leurs épreuves de concours en créant une option internationale afin d'être en mesure de recruter de brillants candidats étrangers qui ont le français pour langue vivante 1. Le groupe souhaite même que cette idée soit élargie à l'ensemble des grandes Ecoles.
5. Il est enfin envisagé de prendre contact avec les directions de certaines grandes Ecoles parmi les plus prestigieuses (ENS, X, Centrale, Mines, HEC, ESSEC, INA, etc.) afin de disposer d'une base documentaire rassemblant leur analyse sur la nécessité d'une ouverture internationale de leurs institutions ainsi qu'un bilan de leur expérience en la matière. Il nous paraîtrait utile d'enrichir cette base de données par des témoignages d'un certain nombre de leurs anciens élèves étrangers.
Ces informations nous permettraient d'une part de consolider notre argumentaire sur la nécessité d'une ouverture internationale de nos CPGE et d'autre part de disposer d'éléments d'informations supplémentaires en vue de rédiger les documents d'informations envisagés aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

Compte rendu de :
Pierre-Jean BRAVO
Proviseur du Lycée Thiers à Marseille

DELEGATION DE L'APLCPGE AU MINISTERE Quel statut pour les lycéens en CPGE ?

Une délégation de l'APLCPGE conduite par Joël H. VALLAT et Jean-Daniel ROQUE a été reçue au Cabinet du Ministre le 8 juillet 2003.

L'objet de cette rencontre était la remise et la présentation de l'étude « **Quel statut pour les lycéens des classes préparatoires ? Constats et propositions** ». Deux questions ont plus particulièrement été l'objet d'échanges : la gratuité et la place spécifique des "lycéens post-bac" au sein des conseils de l'Etablissement Public Local d'Enseignement.

Nous avons rappelé que le ministre délégué n'avait pas, en janvier, semblé exclure une contribution "modérée" de ces élèves. Nos interlocuteurs ont alors indiqué que, si une loi de 1955 permet la perception de droits d'inscription à l'Université, certains se demandent si elle est conforme à la Constitution ! Or, une simple instruction ministérielle n'aurait pas d'influence sur les chambres régionales des comptes. En toute hypothèse, il s'agirait de droits d'inscription, et non de droits de scolarité (liés à son déroulement, comme la reprographie).

Pour la représentation des lycéens des classes post-baccalauréat, le choix du cadre institutionnel est plus simple : il suffirait, sans toucher au dispositif législatif, d'introduire dans le décret du 30 avril 1985, plusieurs collèges, à l'instar de ce qui existe déjà pour la représentation du personnel. Bien évidemment, la reconnaissance de la spécificité des lycéens bacheliers entraînerait aussi des mesures d'adaptation dans d'autres domaines (par exemple : la "surveillance").

Nos hôtes ont reconnu la pertinence des questions soulevées et l'intérêt des propositions esquissées. Ils vont les soumettre aux directions concernées, et notamment à la Direction des affaires juridiques. Puis ils susciteront une nouvelle rencontre pour étudier avec nous les modifications retenues et l'échéancier envisagé.

Compte-rendu de :
Jean-Daniel ROQUE
Proviseur du Lycée Hoche à VERSAILLES

Intervention de Xavier DARCOS
Ministre délégué à l'Enseignement scolaire
lors du colloque
« *Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles* »

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Directeur de l'Ecole normale supérieure,
Monsieur le Doyen de l'Inspection générale,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs généraux,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous ce matin. Comme vous le savez, je porte depuis longtemps un intérêt et même une affection particuliers aux classes préparatoires aux grandes écoles. J'y ai enseigné pendant dix ans. J'y ai introduit, aux côtés de François Bayrou, un certain nombre de réformes dont celle, notamment, des classes économiques et commerciales. Enfin, en tant que doyen de l'Inspection générale, j'ai eu à en suivre de très près le fonctionnement et les évolutions. Je me réjouis, donc, cette fois-ci en qualité de ministre délégué à l'enseignement scolaire, d'avoir la charge d'un dossier qui me tient à cœur.

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de ce colloque qui va permettre, durant deux jours, de favoriser les échanges, de croiser les points de vue et surtout d'aboutir à des propositions concrètes, susceptibles de renforcer l'ouverture, la diversité et l'efficacité du système des classes préparatoires et des grandes écoles. Ces remerciements s'adressent en premier lieu à l'Union des Professeurs de Spéciales, en la personne de son président M. Gérard Debeaumarché. Ils vont aussi aux associations de professeurs de classes préparatoires ainsi qu'à la Conférence des Grandes Ecoles, dont je salue également le Président, M. Alain Cadix. Je n'oublie évidemment pas l'ensemble des intervenants qui ont bien voulu faire bénéficier ces journées de leur expérience et de leur expertise.

Je suis convaincu, Mesdames et Messieurs, que le colloque d'aujourd'hui était nécessaire et qu'il vient à point nommé. Nous le savons tous : d'ici peu de temps et dans tous les domaines d'activité, notre pays va devoir assurer la relève de ses très nombreux cadres parvenus au terme de leur carrière. Dans cette formidable entreprise, les classes préparatoires et les grandes écoles vont être naturellement placées en première ligne. Plus que jamais, elles vont avoir à remplir la mission qui leur a été assignée dès leur origine : celle de sélectionner et de former les responsables de haut niveau dont les entreprises et l'Etat ont besoin.

Il est donc important de se demander si cette mission s'exerce aujourd'hui de manière optimale. Et d'ailleurs un certain nombre de données nous forcent à nous interroger. En effet, après avoir doublé en l'espace d'une génération, les effectifs des classes préparatoires ont tendance à stagner. Plusieurs centaines de places y demeurent vacantes. Depuis trois ans, sur les 14 000 places offertes par les écoles d'ingénieurs, 2 000 n'ont pas été pourvues et près d'un millier, sur les 7000 offertes par les écoles commerciales, ne l'ont pas été davantage.

Ces chiffres appellent deux explications, sur lesquelles nous sommes nombreux, je crois, à nous accorder. La première est que la base de recrutement des classes préparatoires est trop étroite. Il importe donc de réfléchir aux moyens de l'élargir rapidement, dans un souci à la fois d'efficacité et de justice sociale, ce qui est au fond un des objectifs majeurs de ce colloque.

Je voudrais dire à cet égard qu'il ne me paraît pas souhaitable que se multiplient les formules fondées sur la discrimination positive, peu conformes au fond avec les principes d'égalité de notre école républicaine. Je considère que les expériences menées jusqu'à présent ont certes un effet d'affichage extrêmement positif – et c'est évidemment le cas de celle mise en œuvre par Sciences Po – mais qu'elles doivent demeurer ponctuelles et transitoires. Il me semble préférable de parvenir à un élargissement du recrutement en maintenant de vrais critères de sélection, qui demeurent rigoureux et exigeants tout en prenant mieux en compte les compétences et les aptitudes des publics scolaires qui ont été jusqu'à présent insuffisamment concernés par le système des classes préparatoires.

La deuxième explication est que les classes préparatoires ont perdu ces dernières années un peu de leur attractivité, parce que la représentation qui en est donnée auprès du public et en particulier du public « non initié » est souvent ou inexacte ou dépassée. Nous sommes nombreux, je crois, à estimer que la réalité des classes préparatoires d'aujourd'hui s'avère assez éloignée de l'image que beaucoup de familles, de lycéens et même d'enseignants en ont encore.

Dans la remarquable analyse qu'ils vous ont présentée ce matin, Brigitte Dethare, Sylvie Lemaire, Fabienne Rosenwald et Christian Baudelot ont montré de manière lumineuse les grandes évolutions qu'avaient enregistrées les classes préparatoires en l'espace d'une génération. En particulier, le rééquilibrage entre les prépas de province et celles d'Ile de France, la meilleure répartition entre les filles et les garçons ou encore la montée en puissance des classes économiques et commerciales. Je n'y reviendrai donc pas.

Je ne m'attarderai pas non plus sur les profondes transformations qu'elles ont connues dans leurs structures ou dans le contenu de leurs enseignements : la diversification des filières, surtout scientifiques, la mise en place d'une pédagogie de projet, prenant mieux en compte la spécificité des élèves et assurant une meilleure transition avec le second degré.

Tout ceci montre à l'évidence la profonde capacité d'adaptation d'un système pouvant, sans aucun doute, se montrer beaucoup plus souple et beaucoup plus réactif que les premiers cycles universitaires et qui n'a pas vocation, en lui-même, à assurer la reproduction d'une élite sociale. Tout ceci témoigne surtout de la qualité de l'engagement des professeurs à faire constamment évoluer le système en fonction des besoins et des exigences du monde d'aujourd'hui. Et je n'oublie pas, évidemment, le rôle majeur que jouent les chefs d'établissement non seulement dans la gestion des classes préparatoires, mais dans la réflexion sur leur devenir.

Par ailleurs, nous savons tous qu'en à peine vingt ans, c'est un véritable réseau qui s'est développé, permettant aux classes préparatoires d'être à la proximité

immédiate des élèves et non plus reléguées dans les établissements chics des grandes capitales régionales. En 1980, 171 lycées d'enseignement général et technique du public possédaient des prépas. Ils sont aujourd'hui 336, soit près d'un lycée sur cinq.

A travers ces établissements, c'est une véritable irrigation intellectuelle de notre pays qui s'est constituée, au-delà même des villes universitaires, et il importe bien évidemment de continuer à faire vivre ce vaste réseau qui contribue à implanter des pôles d'excellence dans les zones parfois les plus défavorisées. C'est là un des enjeux du système informatisé de recrutement dont je reparlerai tout à l'heure.

Pour que l'image qui est donnée des classes préparatoires reflète plus exactement ces réalités, il nous faut donc mieux informer et notamment mieux informer les enseignants. Ceux-ci, en effet, devraient pouvoir jouer un rôle analogue à celui que remplissaient jadis les Hussards noirs de la République, à savoir repérer les jeunes faisant montre d'évidentes potentialités et accompagner leur promotion scolaire. Mais pour cela il convient de cesser de présenter les classes préparatoires comme des bagnes ou des abbayes de Trappistes, comme le font encore certaines brochures de l'éducation nationale elle-même !

Certes, nous savons tous qu'il ne s'agit pas là de lieux de tout repos. Mais il faut souligner aussi et avant tout les formidables atouts qu'elles sont à même d'offrir. Permettant d'effectuer des études pluridisciplinaires et fortement encadrées, elles ont tout pour séduire beaucoup de jeunes qui ne désirent pas opter pour une spécialisation trop précoce ou qui ne se sentent pas suffisamment autonomes pour affronter la vie universitaire.

Mais surtout elles ouvrent des voies qui conduisent de manière presque assurée à la réussite. Que celle-ci soit immédiate, comme dans le cas des classes économiques et commerciales, où chaque élève a quasiment la garantie de pouvoir intégrer une grande école. Ou qu'elle soit différée, comme dans le cas des anciens khâgneux qui triomphent sans doute plus aisément que les autres étudiants du CAPES ou de l'agrégation. A cet égard, l'inspection générale des lettres propose d'évaluer de façon précise le nombre d'anciens élèves des classes préparatoires reçus à ces concours. Je pense que c'est là une excellente initiative qui permettrait d'ajouter un argument supplémentaire en faveur de ces classes.

Mieux informer, mais aussi mieux recruter. C'est là notamment l'objectif de la procédure informatisée et globale de recrutement des étudiants de classes préparatoires qui a été mise en place cette année et qui répond à un souhait unanime de tous les acteurs concernés. Comme vous le savez, cette procédure a pour ambition de déboucher sur une amélioration de l'offre et des conditions d'accueil et de permettre une utilisation optimale des ressources du dispositif, répondant ainsi davantage aux vœux des candidats et aux besoins des établissements.

Elle introduit une complète transparence dans un système jugé jusqu'alors opaque et favorisant les initiés et concourt ainsi à lever les blocages, les inhibitions que pouvaient éprouver certains jeunes au moment d'effectuer leur choix d'établissements.

Parmi les douze vœux possibles, chacun est désormais libre d'indiquer Louis-le-Grand aussi bien que Mantes-la-Jolie !

Mais évidemment, cette procédure ne suffit pas à elle seule à ouvrir les classes préparatoires à de nouveaux élèves et à utiliser de manière optimale les ressources existantes. C'est pourquoi il nous faut trouver les moyens d'assurer un repérage plus systématique des meilleurs élèves de condition modeste, afin que leur soient proposées des poursuites d'études auxquelles ils n'avaient jusqu'à présent guère accès, qu'il s'agisse des prépas, mais aussi des facultés de médecine ou de droit. C'est en ce sens qu'ont été créées les « bourses au mérite » qui ont apporté un début de réponse à ce problème. Nous devons poursuivre dans cette voie, notamment en nous intéressant, comme l'a suggéré le Président de la Conférence des Grandes Ecoles, aux meilleurs des bacheliers technologiques, dont les compétences et la créativité pourraient être très certainement mises à profit au sein des prépas et des grandes écoles.

Sur toutes ces questions, j'attends naturellement beaucoup de la réflexion que vous allez conduire au cours de ces deux journées et des propositions que vous serez amenés à formuler. Toutes vos idées, toutes vos suggestions seront les bienvenues. Mais faisons attention toutefois à ne pas fragiliser un dispositif qui, malgré des défauts dont nous avons tous conscience et notamment son insuffisante mixité sociale, n'en constitue pas moins un des maillons les plus solides de notre système d'enseignement supérieur. Et un des éléments essentiels de cette vaste entreprise de renouvellement des cadres de la Nation que j'évoquais en commençant. Nous avons tous la volonté de ne pas laisser au bord du chemin des jeunes pleins de promesses, mais entravés par leur condition sociale. Ne jouons pas pour autant aux apprentis sorciers. Pour reprendre une pertinente formule d'Alain Cadix, ce n'est pas parce que nous ne savons pas ou que nous ne savons plus faire fonctionner l'ascenseur social que nous devons détruire les étages les plus élevés de l'édifice éducatif.

Enfin, la promotion des classes préparatoires ne doit pas se faire contre les premiers cycles universitaires. Bien au contraire, je crois qu'il nous faut rechercher entre toutes les formations post-baccalauréat les meilleures synergies possibles pour former et promouvoir les jeunes qui, demain, auront à prendre la relève des centaines de milliers d'ingénieurs, d'entrepreneurs, d'enseignants, de commerciaux ou d'administratifs qui cesseront leur activité.

NDLR : cette remarquable conférence s'est appuyée sur 74 « diapositives PowerPoint » dont beaucoup représentent des graphiques et histogrammes que nos moyens actuels de duplication ne nous permettent pas de reproduire dans l'édition papier du Bulletin. Vous les trouverez sur le site de l'APLCPGE ; en vous y reportant, vous pourrez les ouvrir au fur et à mesure de votre lecture. **DL**

Les CPGE au fil du temps

Colloque « démocratie, classes préparatoires et grandes écoles »

Paris, Ecole Normale Supérieure, 16 et 17 mai 2003

Christian Baudelot

(Département de sciences sociales, Ecole Normale Supérieure)

Brigitte Dethare, Sylvie Lemaire et Fabienne Rosenwald

(Direction de l'Évaluation et de la Prospective,

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche)

Nous connaissons, désormais, grâce à l'exposé de Bruno Belhoste, les origines historiques des classes préparatoires et des grandes écoles ainsi que la place très originale, qu'elles occupent dans le système français. Le caractère duel de notre enseignement supérieur et les classes préparatoires participent de cette exception française qu'il est si difficile d'expliquer simplement à l'étranger...Et pour cause, puisque ce fer de lance de l'école laïque et républicaine est le fruit de l'église et de l'armée ! Héritage composite qui réunit des aspects empruntés aux Collèges des Jésuites, à la formation des officiers des corps techniques des armées de l'Ancien régime et de l'Empire, à la recherche démocratique des talents inspirée par la Convention, à la volonté des entreprises et de l'Etat de sélectionner et de former les cadres dont ils ont besoin. Sources diverses qui partagent pourtant un point commun : une méfiance séculaire à l'égard de l'Université, jugée *a priori* incapable de former efficacement les cadres scientifiques et techniques dont l'Etat puis les entreprises avaient besoin. La division du travail est la suivante : à l'Université de former les « clerks », les intellectuels, savants et autres hommes de culture. Aux grandes écoles et aux classes préparatoires la mission de choisir et de former des professionnels chargés d'encadrer les diverses fonctions scientifiques, techniques de l'Etat et des entreprises.

Après la fresque historique de long terme, voici venu le temps d'une autre fresque, de moyen et de plus court terme, telle que peut la brosser la statistique. Les données statistiques que nous allons vous présenter permettent de se faire une idée précise de la place qu'occupent aujourd'hui les classes préparatoires dans l'enseignement supérieur ainsi que des évolutions récentes et même de moyen terme. La très grande qualité des statistiques scolaires établies depuis plus de cinquante ans par les services du Ministère – autre exception française, l'excellente qualité des services statistiques – permet de remonter assez loin (années 60) mais surtout de combiner deux approches : une approche institutionnelle et une approche individuelle. La première est synchronique ou plutôt synchro-diachronique ; elle dresse le tableau de la situation une année donnée ou une série d'années données par des courbes ou des graphiques. La seconde, beaucoup plus individuelle est longitudinale ; elle retrace l'itinéraire scolaire d'une génération.

Elle est ainsi capable de reconstituer le processus de sélection continu qui isole progressivement dès la classe de sixième les cinq petits pour cent de leur génération qui entreront dans une classe préparatoire. Cinq petits pour cent d'une génération, telle est la dimension exacte de la population qui nous réunit tous dans le cadre de ce colloque. L'articulation de ces deux approches est absolument nécessaire. Complémentaire de la vision historique qui vient de nous être présentée, elle montre combien le système des classes préparatoires ne constitue pas seulement un petit morceau de notre enseignement supérieur mais comment, au contraire, il fait corps avec la conception de l'excellence scolaire à la française, telle que la République l'a empruntée aux Jésuites, aux Armées de l'Ancien régime et à l'administration de l'Empire, *in saecula saeculorum*.

L'articulation de ces deux approches permet aussi d'identifier des marges d'action. Elle permet en particulier de repérer de nouveaux viviers susceptibles de renouveler et d'élargir la base sociale, scolaire et géographique des publics des CPGE. Elle appelle ainsi à modifier les profils des élites de demain de manière à ce qu'ils soient plus en phase avec les transformations des emplois et des métiers de la France de demain.

Acte I.

Attention : pendant la première partie de l'étude, le champ considéré est celui des classes préparatoires publiques relevant du Ministère de l'Education Nationale. Les autres CPGE (celles du ministère de l'agriculture, de la défense ainsi que les écoles privées) représentent en 2002, 17 % des effectifs, soit 12600 étudiants. Mais pour des raisons de suivi sur longue période et de meilleures statistiques sur différentes variables nous ne les avons pas incluses dans notre étude.

Commençons par le début et observons l'évolution des effectifs des classes préparatoires depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, soit plus d'un demi-siècle. Le profil d'ensemble est à la hausse, avec trois périodes bien distinctes : une montée en charge de la fin des années 40 à 1985, un fort et vif accroissement, pendant dix ans, de 1985 à 1995, suivi d'un plateau où l'effectif demeure à peu près constant frôlant sans jamais l'atteindre les 60 000 élèves.

Plus précisément, si en 1947 seulement 8 600 élèves étaient en classes préparatoires, ils sont actuellement 58 600 soit près de 7 fois plus. De 1975 à 2000, en 25 ans, les effectifs ont doublé en CPGE. La hausse a été particulièrement forte de 85 à 95 (+ 55%) (avec +40% de 85 à 90) puis on a assisté à une légère baisse de 95 à 2 000 suivie d'une légère remontée de 2 000 à 2 002.

Cette progression des effectifs des CPGE ne s'est pas effectuée au détriment de la capacité de l'Education Nationale à former une élite scolaire. En effet la Direction de l'Evaluation et de la Prospective a évalué en 1993 les connaissances et compétences scolaires des " meilleurs élèves " et les a comparées à celles de leurs aînés des années 50, 60, 70 et 80. Les conclusions de l'étude sont claires : ces compétences scolaires prises globalement étaient stables et même en légère croissance. Croissance des effectifs de l'élite scolaire et maintien de son niveau d'excellence sont donc allés de pair.

Lorsqu'on fragmente cet ensemble « classes préparatoires, toutes filières confondues », en ses trois composantes – classes préparatoires scientifiques, économiques et commerciales, littéraires, - les khagnes BL étant regroupées avec les prépas littéraires -,

on s'aperçoit que :

Les 3 filières de CPGE qui se distinguent à la fois par leurs évolutions mais également par leur contribution à l'évolution totale ont connu chacune leur propre rythme de développement

Ainsi, si de 1975 à 2002, l'ensemble des effectifs des CPGE ont augmenté de 95%.

- les effectifs des classes scientifiques ont augmenté de 82%
- les effectifs des classes économiques ont augmenté de 214%
- et les effectifs des classes littéraires ont augmenté de 63%

Lors de la période 85 à 95, ce sont les prépas scientifiques qui tirent l'évolution vers le haut ; elles sont relayées de 95 à 2000 par un boom des classes économiques et commerciales qui sont les seules à augmenter à ce moment. De 2000 à 2002, toutes les filières augmentent, mais les classes littéraires relativement plus que les autres.

Finalement

- les prépas scientifiques se taillent la part du lion puisqu'à elles seules elles constituent, tout au long de la période, près des deux tiers des effectifs. C'est à elles qu'on doit la forte croissance observée entre 1985 et 1995, les deux autres composantes ne se caractérisant par aucune inflexion forte à la hausse. La forte progression de 85 à 95 se retrouve quelles que soient les filières mais elle est surtout expliquée, pour $\frac{3}{4}$, par la forte augmentation des filières scientifiques.
- ne représentant à elles deux qu'un tiers des effectifs, les prépas commerciales et littéraires ont une influence moins accentuée. Cependant elles contribuent fortement aux évolutions récentes.

Ainsi, de 95 à 2000 : les effectifs des CPGE ont baissé de 1,6% mais la filière économie-commerce a connu, et c'est la seule filière, une hausse de 31%. Cette augmentation s'explique en partie par la réforme de 95, c'est-à-dire, le passage de un à deux ans de la scolarité des prépas économiques et commerciales option scientifique et économique.

Conséquence de tout cela :

les prépas commerciales et économiques dont les effectifs étaient en début de période inférieurs à ceux des prépas littéraires, les dépassent en 1995 et comptent désormais 2 000 élèves de plus.

Une comptabilité plus précise de l'évolution des volumes respectifs de ces trois composantes met en évidence un net accroissement de la part des prépas économiques qui, en 25 ans, passent de 13 à 20%. Cette percée réduit donc mécaniquement les parts relatives des deux autres composantes – scientifiques et littéraires – sans que ces dernières voient baisser leurs effectifs.

Avant 1995, sur 10 élèves de CPGE, 7 étaient des scientifiques, 2 des littéraires et 1 un économiste. En 2002, sur 10 élèves, 6 sont des scientifiques, 2 des littéraires et 2 des économistes.

On assiste donc à une redistribution des scientifiques vers les économistes-commerciaux.

Tout cela est bel et bon, dira-t-on, mais une croissance des effectifs n'a de sens que si on la rapporte à la croissance des effectifs des autres composantes de l'enseignement supérieur, les universités, bien sûr mais aussi les autres secteurs sélectifs, IUT, STS... Chacun sait en effet que depuis les années 60, les effectifs de l'enseignement supérieur ont explosé, le nombre d'étudiants passant de 310 000... en 1960 à 2 millions 2... en 2002. Soit un facteur 7. La seule vraie question est donc de savoir si les effectifs des prépas ont cru plus, autant ou moins que les autres secteurs de l'enseignement supérieur, ceux du premier cycle universitaire en particulier. Et là, surprise : miracle de la statistique et de ses fonctions d'objectivation. En dépit des fortes variations des effectifs enregistrées dans la première courbe, en dépit des transformations de la composition organique des prépas (plus de prépas commerciales et économiques), en dépit de toutes ces créations de classes ici et là, au prix d'un travail acharné de chefs d'établissements et des associations professionnelles qui devaient développer des trésors d'ingéniosité et d'obstination pour faire ouvrir dans leur établissement qui une khagne BL, qui une taupe M, ou une prépa Hec, c'est un tableau de la constance et des permanences que la statistique nous invite à contempler. Il en va des statistiques des prépas comme de celles que Durkheim a établies pour le suicide : elles sont animées d'une grande force d'inertie, elles varient très peu. L'information la plus intéressante du graphique réside en effet dans l'alignement des petits bâtonnets bleu roi qui représentent la part occupée par les classes préparatoires par rapport à la part des étudiants de premier cycle des universités.

Elle ne varie quasiment pas, oscillant légèrement au cours du dernier quart de siècle autour de 7%, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins. Dans le cadre d'une tendance générale à la hausse des effectifs de l'enseignement supérieur, les classes préparatoires ont maintenu, à la décimale près, leur place. Ni plus, ni moins. Le phénomène est particulièrement remarquable lorsqu'on sait qu'une partie de la régulation des effectifs est spontanée. Ce quota de 7% n'a jamais fait l'objet d'une décision politique ou administrative. Nombreux ont également été les bouleversements de l'enseignement supérieur au cours de cette période. Or, dans cet ensemble, la proportion des prépas reste constante.

Deuxième enseignement de ce graphique, celui qui joue le rôle de trompe l'œil, tant il est spectaculaire : la forte croissance d'autres filières sélectives du premier cycle : IUT et STS. La seule croissance de ces filières réduit considérablement la part des classes prépas proprement dite dans le secteur ouvertement sélectif : elle tombe de 10 points (de 29 à 18). Le secteur ouvertement sélectif se rééquilibre donc au détriment des CPGE et au profit des IUT et STS.

Autre évolution importante : la montée des classes BL (sciences économiques et sociales), nouvelles venues dans le paysage qui ont créé un pôle nouveau, un pôle d'avenir au sein des formations littéraires, en recrutant des bacheliers scientifiques et en diversifiant considérablement leurs débouchés : ens, ensae, écoles de commerce, etc. Elles ne représentaient que 4% des effectifs des khagnes littéraires, elles sont passées à 10% et ne demandent qu'à croître et embellir.

Au terme de ce premier aperçu, il ressort que les CPGE ont évolué, mais qu'elles ont évolué au même rythme que l'enseignement supérieur en général, d'autres structures ouvertement¹ sélectives voyant le jour et se développant à leurs côtés.

Cependant – spéciale dernière !!!- à la rentrée 2002, on observe une forte hausse des nouveaux entrants en CPGE (+3,6%) alors que les nouveaux entrants baissent en IUT (-1,5%) et en STS (-2,5%).

¹ Nous utilisons à dessein « ouvertement » car d'autres instances de premier cycle sont « fermement sélectives » dans la mesure où elles exigent une certaine section de bac pour inscrire les étudiants : fac de sciences et d'économie ne recrutent que des bacs C ou S.

II.

Il importe maintenant de compléter cette première vue d'ensemble par une analyse plus détaillée des évolutions internes. De mieux caractériser les différentes populations qui composent cet ensemble et ses sous-ensembles. Chercher à savoir comment, au fil du temps, les classes préparatoires se distribuent sur l'ensemble du territoire, entre Paris et la Province, distinction stratégique en France. Se demander si le procès qu'on leur fait souvent de n'attirer que des garçons et de repousser les filles est fondé ou si les filles, au contraire, ne commencent pas à conquérir à leur manière ce nouveau territoire. S'interroger également sur leur recrutement scolaire. Et puis aussi d'avoir des idées plus claires sur l'évolution de son recrutement social. Chacun se souvenant de l'article de Michel Euriat et Claude Thélot qui montrait qu'en trente ans les chances d'un enfant d'origine populaire d'entrer dans l'une des quatre très grandes écoles (Ens, X, Hec, Ena) sont demeurées constantes : 24 fois moins de chance qu'un élève originaire d'un autre milieu.

Longtemps, le centralisme jacobin (qui existait déjà sous l'Ancien Régime !!!) a fait de Paris le foyer unique des lumières, la capitale concentrant les meilleures formations.

De fait, Paris et la région parisienne abritaient en 1970, 40 % des élèves scolarisés en classes préparatoires. Les trente dernières années du siècle passé ont sensiblement corrigé cette disparité majeure. Soixante dix pour cent des effectifs étudient désormais dans des classes préparatoires situées en dehors de la Région Parisienne, sur l'ensemble du territoire, les parts de la Région parisienne et de Paris *intra muros* étant respectivement tombées en trente ans de 40 à 33 et de 30 à 19. Aujourd'hui, seul un élève de prépa sur cinq est scolarisé à Paris. On a donc une redistribution vers la province et à l'intérieur de l'Île de France hors de Paris.

Progrès certes mais qui semble avoir atteint un palier. La situation ne progresse plus depuis 1995....

Et le poids de Paris reste encore très élevé : il existe une forte redistribution des élèves entrant en classes prépas avant et après l'obtention de leur baccalauréat. Les bacheliers parisiens inscrits en CPGE ne représentent que 8% du total des bacheliers qui continuent en CPGE. Or, 17% - un peu plus du double - des bacheliers entrant en CPGE font leur scolarité à Paris.

De plus, si toutes les académies de France possèdent des classes préparatoires, les capacités d'accueil sont très variables : en France métropolitaine et sans l'académie de Corse, le rapport est de 1 à 24 entre l'académie dotée de la capacité d'accueil la plus faible (Limoges avec 470 élèves) et l'académie dotée de la capacité d'accueil la plus large (Paris avec 11 130 élèves). Six académies (Paris, Versailles, Lyon, Lille, Rennes et Toulouse) sur 26 concentrent à elles seules près de la moitié des effectifs.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si les élèves de CPGE sont plus mobiles que les autres étudiants du supérieur. De fait, les CPGE suscitent d'importants flux migratoires. Alors qu'un étudiant sur dix change d'académie après son bac, c'est le cas d'un préparatoire sur quatre. Plus précisément, sur l'ensemble des élèves qui continuent après leur baccalauréat en CPGE : 10% quittent une académie de province pour aller à Paris, 14% changent d'académie dans le sens province ... province, 1% vont de Paris vers la Province et les trois autres quarts ne changeant pas d'académie.

Il existe par contre une bonne raison de se réjouir, sans devoir le moins du monde boudier son plaisir. Il s'agit à coup sûr de la transformation la plus importante intervenue au cours des cinquante dernières années dans l'univers des classes préparatoires. La percée scolaire des filles.

Certes, on est encore loin de la parité. Surtout, les classes préparatoires accusent un retard considérable sur l'évolution en cours dans toutes les autres instances de l'enseignement, médecine comprise. La percée des filles s'est effectuée là avec retard et sur un rythme moins soutenu qu'ailleurs. Mais il faut pour mesurer à sa juste valeur ces évolutions récentes se souvenir d'où l'on part, c'est-à-dire d'un état voisin du degré zéro. Ces classes, héritées, rappelons-le des collèges des Jésuites, avaient gardé de l'Eglise cette défiance dont toutes les religions ont toujours fait preuve à l'égard des femmes. S'agissant de former l'élite intellectuelle du pays, ces classes ne pouvaient recruter que des hommes. Les grandes écoles étaient des écoles de garçons. Ce n'est plus le cas.

Si le rythme de croissance des années récentes d'1 % par an se maintient, la parité sera enfin réalisée vers 2009 ou 2010, ce qui a longtemps été exclu des imaginations les plus hardies. Petite ombre au tableau, toutes les filières ne sont pas également féminisées. Et une analyse plus fine des prépas scientifiques montre que la poussée des filles est forte dans les classes bio et plus faible, beaucoup plus faible dans les prépas Maths et Physique. Par contre, les filières « modernes », économiques, commerciales et sciences sociales se caractérisent par des poussées significatives. La « femme étant l'avenir de l'homme », ne sont-ce pas ces filières qui sont aujourd'hui, le plus porteuses d'avenir ? ? ? ?

Si certaines filières ne sont pas encore assez féminisées (le noyau dur des prépas scientifiques), certaines par contre, le sont trop (les prépas littéraires, avec près de 80 % des filles). L'équilibre étant presque atteint par les préparations commerciales. Phénomène là encore très récent : l'art de la vente et des échanges a longtemps été un apanage masculin, associé à la faconde (voir le personnage de Gaudissart chez Balzac). Depuis que ces professions commerciales et économiques sont devenues plus scientifiques et rationnelles (marketing, études de marché, prévisions, modèles économétriques, direction de grandes surfaces...), elles se sont ouvertes aux femmes qui y font merveille. Idem pour la filière B/L, sciences économiques et sociales.

A chacun de se demander où est la cause, où est l'effet ?

Mais, en dépit de ces fortes disparités sectorielles, les pentes sont à la hausse dans les trois secteurs. Le retard accumulé dans le domaine des prépas scientifiques et surtout dans son noyau dur (maths-physique) constitue à lui seul un grave problème. Ne nous laissons pas bernier par les représentations graphiques. N'oublions pas que la micro flûte de Pan à gauche (celle des prépas scientifiques), qui se font toutes petites, lorsqu'il s'agit d'enregistrer la progression des filles, dissimule sous sa taille modeste les gros bataillons des prépas. Souvenons-nous des premiers schémas.

La courbe des évolutions des effectifs par sexe montre avec clarté un phénomène décisif, confirmé par beaucoup d'autres analyses. Les effectifs masculins stagnent ou régressent, ceux des filles ne cessent de progresser. Autre phénomène non négligeable : les filles contribuent plus que les garçons proportionnellement à leur poids à la croissance des effectifs en CPGE.

Ainsi de 1975 à 2002 les effectifs de filles en CPGE ont augmenté de 172% alors que ceux des garçons n'augmentaient que de 60%. Ce sont les filles qui ont le plus contribué à la croissance totale des effectifs de CPGE et leur poids augmente donc de 1975 à 2002 comme nous l'avons vu précédemment. Ce phénomène se retrouve quelle que soit la filière de CPGE.

Récemment, de 2000 à 2002, les effectifs de garçons baissent de 1% alors que les effectifs de filles augmentent de 7%. Ces évolutions inverses se retrouvent également quelle que soit la filière.

C'est donc aux filles qu'on doit dans les dernières années le maintien et la progression du poids des classes préparatoires dans le système d'enseignement supérieur français. Ce mouvement est particulièrement net dans le secteur des prépas commerciales. Par contre, la décroissance sensible de la participation masculine aux formations littéraires pose un problème du même ordre que la sous représentation des filles dans les prépas scientifiques.

Le moment est venu d'aborder un sujet délicat. Celui du recrutement social des classes préparatoires et de son évolution. Afin de ne pas froisser des oreilles sensibles par un discours trop appuyé sur la reproduction, nous avons opté pour une présentation muette en laissant cette fois les faits parler d'eux-mêmes. Car ils sont éloquentes.....

Mais ces disparités sociales se construisent tout au long de la scolarité. En matière sociale, une situation n'est jamais désespérée. La connaître de façon objective constitue un premier pas pour la transformer. Une analyse des évolutions récentes des baccalauréats indique l'existence de nouveaux viviers.

De nouveau viviers

Les analyses précédentes des évolutions des CPGE permettent déjà d'identifier deux viviers d'élèves pour les CPGE mais également de mettre en évidence une certaine démocratisation des recrutements en CPGE sur 25 ans. Un troisième vivier apparaîtra à la fin de l'Acte II.

a) les bacheliers technologiques.

Globalement, la courbe des bacheliers a la même allure que celle des effectifs de CPGE avec des différences qui sont liées au comportement des différents bacs, des différentes séries composant le bac général du bac mais surtout aux taux de poursuite des bacheliers en CPGE. Ces deux facteurs ont joué de grands rôles sur la période et la hausse des effectifs de CPGE est due à la fois à une augmentation du nombre de bacheliers mais également à une croissance de leurs taux de poursuite en CPGE.

Ainsi, de 1975 à 2002, le nombre de bacheliers généraux a augmenté de 63% et celui des bacheliers technologiques de 170%. Parallèlement de 1975 à 2002 les effectifs des entrants en CPGE venant d'un bac techno de 2288% et ceux d'un bac général de 79%, donc beaucoup plus que leur effectifs au bac. On assiste donc à une hausse des taux de poursuite des bacheliers en CPGE à la fois pour les bacheliers généraux et pour les technologiques. On a le même phénomène quelle que soit la série au bac général : 5% des bacheliers L continuaient en CPGE en 75, ils sont 7,1% en 2002, 2% des bacheliers ES continuaient en CPGE en 75, ils sont 4,5% en 2002, 15,6% des bacheliers S continuaient en CPGE en 75, ils sont 17,3% en 2002.

Les taux de poursuite jouent un rôle essentiel mis un peu compliqué à analyser puisqu'ils mesurent à la fois un attrait pour les CPGE, un nombre de places disponibles mais également un degré de sélectivité, ces trois facteurs n'étant pas totalement indépendants entre eux :

De 1985 à 1995 le nombre de bacheliers généraux a plus augmenté que celui des entrants en CPGE : ce sont en effet les taux de poursuite des bacheliers généraux, les S et dans une moindre mesure les L, et ceux des bacheliers technologiques qui ont baissé entraînant une moindre hausse des CPGE.

De 1995 à 2000 le nombre de bacheliers généraux a baissé de 6% mais celui des bacheliers technologiques a augmenté de 10%, or les effectifs des entrants en CPGE connaissent sur la même période une baisse de 6% : cette fois les taux de poursuite des bacheliers généraux ont légèrement baissé, en raison d'une forte baisse des taux de poursuite des bacheliers S contenue par une hausse des celles des bacheliers L et ES. Par contre les taux de poursuite des bacheliers technologiques ont augmenté.

Par contre, de 2000 à 2002 le nombre de bacheliers généraux a baissé de 5%, celui des bacheliers technologiques de 7% alors que les effectifs des entrants en CPGE augmentaient quel que soit le bac et la série. Donc les taux de poursuite ont augmenté et permis d'enrayer la baisse des effectifs de bacheliers.

Cette hausse des taux de poursuite des bacheliers généraux en CPGE a permis de compenser la baisse des bacheliers généraux et plus particulièrement celle des bacheliers S si bien qu'on assiste en 2002 à une hausse des entrants en 1^{ère} année de CPGE alors qu'on on une baisse des effectifs en IUT et STS.

Dans la conjoncture démographiquement déprimée que nous connaissons, les CPGE demeurent toujours attractives.

Si on examine plus finement le profil des bacheliers on constate une redistribution des profils des élèves en terminales et en CPGE en terme de bac, de séries mais également d'options. Cependant cette redistribution a évolué dans le temps.

En 1975, au baccalauréat général ou technologique on avait 75% de bacheliers généraux et 25% de bacheliers technologiques. Plus précisément parmi les bacheliers généraux 33% avaient un bac A, 14% un bac B et 53% un bac C, D, D' ou E (avec 37% d'entre eux un bac C).

Toujours en 1975, les bacheliers qui se retrouvent en CPGE étaient pour 99,6% des bacheliers généraux et pour 0,4% des bacheliers technologiques. Plus précisément parmi les bacheliers généraux qui entraient en CPGE, 17% avaient un bac A, 3% un bac B et 80% un bac C, D, D' ou E (avec 80% d'entre eux un bac C).

En 2002, au baccalauréat général ou technologique le poids des bacheliers technologiques a été multiplié par 1,4 et leurs effectifs par 3 : on a 65% de bacheliers généraux et 35% de bacheliers technologiques. Plus précisément parmi les bacheliers généraux 19% ont un bac L, 31% un bac ES et 50% un bac S.

Et en 2002, soit 27 ans plus tard, le poids des bacheliers technologiques en CPGE a été multiplié par 12 et leurs effectifs par 24: les bacheliers qui se retrouvent en CPGE sont pour 5% des bacheliers technologiques. Plus précisément parmi les bacheliers généraux qui entrent en CPGE 12% avaient un bac L, 12% un bac ES et 76% un bac S.

Aussi, les bacheliers technologiques rendent compte, à eux seuls, entre 1975 et 2002 de 10% de l'évolution des effectifs d'ensemble. Alors qu'ils ne représentaient que 0,4 % des effectifs de CPGE en 1975, ils en représentent 5 % aujourd'hui. Leurs taux de poursuite en CPGE a été multiplié par 10. Mais cela reste faible : si seulement 0,1% d'entre eux entraient en CPGE en 1975, ils sont 1% actuellement.

Autre mesure qui confirme la première. Les rapports de chances relatives d'entrée en CPGE, entre un bachelier général et un bachelier techno, un bachelier S et un autre bachelier ont diminué depuis 75. On enregistre ainsi une diminution des disparités scolaires face à l'entrée en CPGE.

b) Les filles

De 1975 à 2002, le nombre de bachelières générales a augmenté de 70% alors que celui des bacheliers généraux n'augmentait que de 54%.

Le nombre de bachelières générales série S a augmenté de 59% alors que celui des bacheliers généraux n'augmentait que de 47%.

Le poids des filles a donc augmenté au bac général et au bac S mais également en ES et L. Sur la même période leur présence en CPGE a été multipliée par trois, donc plus que leurs effectifs au baccalauréat. Leur taux de poursuite en CPGE a donc cru fortement. De plus, quelle que soit la filière les effectifs de filles ont plus augmenté que ceux des garçons si bien qu'elles expliquent, à elles seules, plus de la moitié de la croissance des effectifs en CPGE de 1975 à 2002 alors qu'elles représentent bien moins que la moitié des effectifs.

Cette forte contribution des filles aux évolutions des CPGE est due à la fois à une augmentation des effectifs de bachelières, à une hausse de leur poids au bac mais également à une progression de leur taux de poursuite en CPGE. Allons plus loin : depuis 1995, c'est la poussée des filles qui soutient les CPGE puisque les effectifs masculins diminuent. Alors qu'elles ne représentaient que 30 % des effectifs, elles passent à 40 aujourd'hui.

Il y a là un fort potentiel : d'autant qu'elles sont plus souvent bachelières, qu'elles obtiennent plus souvent avec une mention. Or, ces poids des filles dans les différentes séries au bac et cette meilleure réussite des filles ne se retrouvent pas en CPGE lorsqu'on examine le poids des filles. Les réserves sont grandes et forte est la marge d'accroissement. Les filles ont toujours moins de chances d'entrer en classes prépa que les garçons mais l'écart se resserre. Les rapports de chances relatives d'entrée en CPGE, entre un bachelier et une bachelière ont diminué depuis 75. On enregistre ainsi une diminution des disparités filles/garçons face à l'entrée en CPGE.

Nous tirerons de ce premier acte, 5 conclusions :

- 1 - forte résistance de l'institution qui évolue en s'adaptant à la montée des effectifs dans l'enseignement supérieur, sans la moindre baisse de qualité
- 2 - montée en puissance d'autres filières « ouvertement sélectives »
- 3 - poussée forte des filles et significatives des bacs technologiques, qui constituent de nouveaux viviers à la fois par une progression de leur effectifs en amont (au bac) en absolu et en relatif et par de meilleurs taux de poursuite en CPGE. Mais il reste de la marge.
- 4 - maintien d'une forte sélection sociale qui doit être tempérée par le fort accroissement dans la population active des catégories de cadres intellectuels moyens et supérieurs.
- 5 - Mais baisse de la disparité par sexe et par origine scolaire.

Acte II.

Les données qui vont être présentées dans ce deuxième moment de l'exposé apportent sur la question un autre éclairage, complémentaire au premier. Les premières étaient une succession de photographies instantanées prises, année après année, de la structure : évolution des effectifs, évolution de la part des trois principales composantes (sciences, commerce, lettres), des garçons et des filles, etc.... Les secondes relèvent plus du cinéma que de la photo. Elles retracent des trajectoires individuelles. Issues d'un panel longitudinal, elles situent les élèves de prépas de la fin des années 90 au sein de leur propre génération, celle qui entrait en classe de sixième en 1989. Ces données permettent de saisir directement, depuis la fin de l'école primaire, les facteurs favorables et défavorables à une entrée en classe préparatoire, huit ans plus tard. Elles retracent les étapes d'un processus de sélection continu. Le point de référence auquel sont rapportées toutes les grandeurs est la génération, c'est à dire l'ensemble des filles et des garçons qui entraient en sixième en 1989. Parmi cet ensemble d'environ 770 000 individus, seuls 38 500 soit 5 % de la génération se retrouvent huit ou neuf ans plus tard élèves d'une classe préparatoire.

Cinq % d'une génération, voilà le poids statistique à peu près constant chaque année, de cette élite scolaire. Car à n'en pas douter il s'agit d'une élite scolaire sévèrement sélectionnée qui a su très tôt manifester ses talents.

Elite scolaire, certes, mais très inégalement issue des différents milieux sociaux. Il y a, dans ce processus de sélection, deux forces à l'œuvre que l'élitisme républicain aimerait bien dissocier, découpler l'une de l'autre : l'origine sociale et l'excellence scolaire, l'héritage et le mérite.. Depuis la déclaration des droits de l'homme et l'établissement de la République, les seules distinctions légitimes entre les citoyens sont celles qui séparent les talents. Là sont le principe et l'esprit de l'élitisme républicain. La sélection par l'excellence scolaire devrait rebattre à chaque génération les cartes de l'origine sociale. Il n'en va malheureusement pas ainsi : le recrutement des classes préparatoires, antichambre des grandes écoles, offre une image grossie d'un phénomène qu'on retrouve à tous les points du système. Ce sont à coup sûr, les meilleurs élèves qui entrent en classes préparatoires. Il n'est pas question ici de passe droit ; ils en payent le prix en termes d'efforts et de travail, mais l'expérience prouve qu'ils se recrutent beaucoup plus souvent en haut qu'en bas, à excellence scolaire égale.

Les futurs élèves de CPGE se recrutent en effet d'abord parmi les meilleurs élèves de leur génération : trois sur quatre avaient ainsi obtenu aux tests d'évaluation organisés au début de la 6^{ème} des résultats qui les plaçaient parmi les 25 % d'élèves les plus brillants. Mais tous les élèves du quartile supérieur n'ont pas la même probabilité d'accéder en classe préparatoire : parmi eux, ceux dont les parents sont enseignants ou cadres supérieurs iront quatre fois plus souvent en classe préparatoire que ceux de milieu populaire. Si on prend maintenant l'ensemble des élèves de 6^{ème}, la proportion est de 1 à 10, la probabilité d'accès en CPGE d'un élève du milieu intermédiaire étant à peine plus élevée que celle d'un enfant de milieu populaire.

Les vues suivantes illustrent de façon très suggestive, sous la forme de flûtes de pan, la distillation continue qui s'opère à partir de l'entrée en 6^{ème} : les élèves appartenant aux milieux supérieurs sont trois fois plus nombreux parmi les entrants en CPGE que dans l'ensemble de la cohorte des élèves de 6^{ème}. La généralisation de l'accès au bac – qui a constitué un saut quantitatif – modifie peu la distribution des catégories sociales telle qu'on l'observe en 6^{ème}. Par contre le clivage important - saut qualitatif, celui-là – c'est celui qui sépare l'accès au bac de l'accès à un baccalauréat général avec mention, cela pour les filles comme pour les garçons, à cette nuance près que les filles d'origine populaire résistent un peu mieux...

On retrouve ce même saut qualitatif lorsqu'on compare le niveau de diplôme des parents : plus de six bacheliers sur dix sont des bacheliers de la première génération, c'est à dire qu'ils sont les premiers de leur famille à accéder au bac. A l'inverse six sur dix de ceux qui ont eu un baccalauréat général avec mention ont un père bachelier, plus d'un sur trois a au moins une licence, une maîtrise ou le diplôme d'une grande école, et c'est le cas de pas très loin d'un élève de prépa sur deux. On retrouve le même phénomène, un peu atténué, pour les mères.

Sur les revenus familiaux, on ne dispose que d'un indicateur, avec ses limites qui sont celles des critères d'attribution des bourses, mais qui montre quand même que les boursiers sont presque trois fois moins nombreux parmi les élèves de terminale inscrits en classe prépa que dans l'ensemble des bacheliers du panel.

Il s'agit là d'un phénomène fort connu, et qui n'est pas propre à la France, - notre pays ayant l'avantage sur beaucoup d'autres de le reconnaître et de le regarder en face par des mesures précises et régulières -, l'embourgeoisement croissant de la population scolaire à mesure qu'on s'élève dans les degrés de l'excellence, ou, autre façon de le décrire, l'élimination progressive des enfants d'origine populaire à mesure qu'on gravit les degrés de l'excellence scolaire. La hausse et la baisse semblent animées d'une force implacable : les filles ne se taillent progressivement leur place que dans le strict respect des inégalités existantes.

Ce nouvel angle de vision permet de relativiser les grandes tendances mises au jour au cours de l'Acte 1. Les classes préparatoires ne constituent pas une exception, un monde qui serait régi par des lois à part. Elles s'inscrivent au contraire dans le droit fil de la logique de fonctionnement du système scolaire français. Elles concentrent seulement, en les grossissant, des constantes du système. Mérite et héritage, excellence scolaire et sélection sociale ont parties liées.

Cela dit, on aurait tort de croire que tout processus de sélection explicite ne corresponde qu'aux aptitudes et aux aspirations des milieux sociaux les plus riches en capitaux économiques et culturels. La structure sélective en soi ne rebute les aspirations ni des parents, ni des élèves de classes populaires. L'atteste avec clarté le fait que leurs enfants s'engagent plus que les autres dans les IUT et STS : formation sélective, courte, qualifiante à finalité professionnelle claire.

Le tableau suivant contient à ce sujet des informations très instructives.

La population prise en compte dans le tableau est celle de l'élite scolaire nationale saisie immédiatement après le bac. Ils sont tous titulaires d'un bac général obtenu avec mention et ne constituent à eux tous qu'à peine 12 % de leur génération entrée la même année en classe de sixième. Dans la mesure où ils disposent les uns et les autres des mêmes atouts scolaires, on pourrait supposer que s'agissant de choisir une orientation dans l'enseignement supérieur et dans la vie professionnelle, ce soient leurs goûts ou leurs projets personnels qui déterminent leur choix. En tous cas, la marge scolaire de décision étant la même pour tous, l'origine sociale ne devrait pas jouer un rôle important.

Or que voit-on ? Dans la première colonne, en rouge, celle de l'orientation en CPGE, les proportions diminuent à mesure qu'on descend des catégories les mieux dotées aux plus démunies. Les deux suivantes offrent un spectacle inverse. Les proportions augmentent à mesure qu'on descend les degrés de la hiérarchie sociale. Les élèves s'orientant d'autant plus en IUT et STS que leurs parents sont d'origine plus populaire. Et tout cela, rappelons-le, à réussite scolaire égale. La disparité des choix faits par les garçons et les filles vient accentuer ces inégalités : la probabilité qu'un élève qui obtient un bac général avec mention entre en CPGE est trois fois et demi plus forte s'il s'agit d'un garçon de milieu supérieur que s'il s'agit d'une fille de milieu populaire.

On constate que le clivage majeur s'opère entre les milieux supérieurs et enseignants d'une part, et les classes moyennes et populaires de l'autre. Les IUT semblent ainsi jouer pour les classes moyennes et populaires un rôle analogue à celui des prépas pour les milieux supérieurs : accueillir leurs meilleurs élèves. Ce n'est donc pas leur caractère ouvertement sélectif qui décourage les meilleurs élèves des classes populaires de s'y engager en force, bien au contraire. C'est peut-être davantage le risque d'un saut dans l'inconnu et le sacrifice d'un investissement long sans retour immédiat.

L'effet du diplôme des parents joue dans le même sens que leur profession. Le clivage majeur s'opère ici entre le fait que le père ait accédé ou non à l'enseignement supérieur : le bac ne suffit pas pour modifier les comportements.

Le bilan social que l'on peut en tirer ? Il montre bien sûr de fortes disparités : les catégories sociales sont très inégalement représentées au sein des grandes filières empruntées par les bacheliers après leur bac, le premier cycle d'études médicales n'étant pas très éloigné des classes préparatoires, le DEUG et l'IUT présentant de leur côté une structure sociale assez proche. Les bacheliers "de première génération" sont particulièrement sous-représentés parmi les élèves qui s'inscrivent en classes préparatoires, et deux fois plus nombreux en DEUG ou en IUT. La seconde mesure confirme ainsi celle du premier acte.

Si on estime maintenant l'effet toutes choses égales par ailleurs des différentes caractéristiques des bacheliers sur leur probabilité d'entrer en CPGE, on constate que c'est le niveau scolaire qui creuse l'écart le plus important. Mais entre deux élèves qui ont décroché un baccalauréat général à 18 ans avec une mention AB, celui dont le père appartient aux catégories supérieures ou détient un diplôme de niveau bac+3 intégrera bien plus souvent une classe préparatoire que celui dont le père appartient aux milieux intermédiaires ou a juste le bac.

Que peut-on faire ? L'enquête longitudinale suggère ici quelques pistes.

Le bac en soit n'induit pas une modification des comportements. Lesquels dépendent en grande partie du niveau d'information et de connaissance du système.

Lequel est loin d'être également partagé. Beaucoup n'entrent pas en prépas tout simplement parce qu'ils en ignorent l'existence. Alors qu'ils disposent d'un capital scolaire tout à fait comparable à ceux qui entrent. Ce facteur de sélection négative est loin d'être négligeable. Il s'ajoute à cette inhibition psychologique, bien connue des sociologues, qui persuade à tort élèves et parents de certains milieux que « les prépas, ce n'est pas pour nous ».

Le rôle des enseignants dans l'information et les conseils aux bons élèves d'origine populaire est ici capital. Puisque trois sur quatre d'entre eux, lorsqu'ils s'inscrivent en prépa, déclarent avoir été informés par leurs enseignants, ce qui n'est le cas que d'un enfant de cadre sur deux, l'information circulant pour eux dans le cadre de la famille. Tandis que les élèves d'origine ouvrière n'ont disposé d'aucune autre information, ni bien sûr de leurs familles qui le plus souvent ne connaissent pas cette filière, ni non plus des conseillers d'orientation. On peut penser que la nouvelle procédure d'inscription en CPGE agira dans le sens d'une meilleure lisibilité des classes préparatoires.

Si on revient aux orientations prises par les bacheliers généraux avec mention, on voit que ceux-ci prennent toujours plus souvent la voie d'une classe préparatoire lorsqu'ils ont bénéficié d'informations de la part de leurs enseignants. Mais ce rôle des enseignants n'a pas du tout le même impact selon le contexte familial : l'absence d'information par les enseignants au lycée réduisant à néant chez les enfants d'ouvriers toute chance d'orientation en prépa, ce qui n'est pas le cas pour les enfants de cadre. Cette importance de l'information est confirmée par la régression logistique : on voit que le fait d'avoir été conseillé par ses enseignants pour son orientation exerce toutes choses égales par ailleurs une influence presque aussi forte que les variables scolaires, et plus sensible que l'appartenance sociale.

Le fait qu'une part aussi importante d'élèves de prépas déclare avoir dans son environnement familial proche au moins une, voire plusieurs personnes passées par cette filière indique a contrario une certaine absence de visibilité nationale de ces classes, et en même temps la pesanteur qui s'exerce en faveur d'une orientation en prépa pour les bons élèves de certaines familles.

Dans cette perspective l'analyse des motivations d'une inscription en classe préparatoire est éclairante. L'inertie des résultats scolaires antérieurs est ainsi très souvent invoquée pour l'entrée dans les prépas scientifiques, ce qui laisse planer certains doutes sur l'intérêt suscité par les matières et carrières scientifiques, tandis que la qualité des débouchés joue le rôle le plus important pour ceux qui s'inscrivent dans les classes économiques. Pour le choix d'une classe littéraire, l'intérêt pour le contenu des études est très fort, mais le souci de l'encadrement et du suivi comme celui de se garder le plus de portes ouvertes ont beaucoup pesé aussi. La comparaison avec les motivations des bacheliers généraux avec mention qui ont fait eux le choix de l'université est intéressante : on voit en particulier que c'est là où les débouchés sont les plus aléatoires que « le projet professionnel » est le plus souvent invoqué.

Quoiqu'il en soit et c'est la leçon du dernier graphique, le choix d'une classe prépa n'était pas un mauvais choix... y compris pour l'immense majorité des littéraires qui pourtant, contrairement aux élèves de prépa scientifique et économique, pour beaucoup - quasiment un sur deux - n'y passent qu'un an. Cette présence fugitive les dote néanmoins d'atouts substantiels pour la suite de leur parcours. Ils trouvent de meilleurs débouchés, plus variés et plus rapidement que ceux qui ne sont pas passés par cette filière.

Le troisième vivier final, lui aussi très fourni, est constitué de tous les bacheliers avec mention issus de milieux populaires et moyens qui faute d'informations ou de confiance en soi se détournent du chemin des prépas.

Il ressort clairement de cette fresque statistique que les CPGE doivent trouver des moyens de compenser les effets sociaux pervers des processus de sélection qui se construisent tout au long de la scolarité. En élargissant la base sociale, il s'agit aussi d'ouvrir davantage l'éventail des compétences des étudiants recrutés en CPGE. Les réservoirs potentiels existent et ne sont pas très loin : plus de femmes, plus de bacheliers technologiques, plus de bons et très bons élèves issus des classes moyennes et populaires.

Les contraintes sociales sont fortes, certes, mais les marges de jeu aussi. L'école a du poids, elle peut convaincre et briser des résistances. Il suffit, pour s'en convaincre et se rassurer, de se rappeler le rôle que jouent les enseignants dans les orientations des bons et très bons élèves des catégories culturellement les plus éloignées du monde des prépas.

ENQUETE SUR LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'ADMISSION (septembre 2003)

Bilan de 40 réponses

NDLR : l'enquête a été dépouillée par Jean-Alain HIVER, qui en a également effectué la synthèse, laquelle a été validée par le Bureau du 13 septembre. Bien sûr, le sujet est loin d'être épuisé ! Il devrait occuper une place prépondérante lors de l'Assemblée Générale de janvier 2004. **DL**

Remarques positives

1. Ce qui est quasi unanimement apprécié :

- la transparence, l'équité de traitement entre tous les candidats, les principes généraux retenus.
- la logique du système est bien conçue et répond aux attentes
- l'efficacité et la disponibilité de l'équipe de Toulouse

2. Ce qui a été relevé dans plusieurs réponses :

- cinq collègues ont mentionné un meilleur remplissage, mais trois sont catastrophés.
- l'allègement considérable du courrier en janvier (plus de conseils personnalisés)
- le suivi possible de l'avancement des candidatures par le lycée d'origine.
- l'élimination des candidatures et admissions multiples et concurrentes.
- l'introduction du "privé"
- le traitement des dossiers facilité par leur version informatique téléchargeable.

Remarques négatives

1. Ce qui est quasi unanimement reproché :

- la lourdeur du traitement par les établissements d'accueil :

les secrétariats (souvent déjà surchargés) et les CAE ont du gérer une énorme quantité de dossiers. Une bonne utilisation du système demande un suivi régulier des listes successives d' « admis » et des pointages incessants : démission, nouveaux admis, externes devenant internes... Des commissions n'ont pu, faute de temps, analyser convenablement les dossiers pour classer les candidats en connaissance de cause.

- la lourdeur de la préparation du dossier par le lycée d'origine

Trop de dossiers qui n'avaient d'évidence que très peu de chances d'aboutir ont été émis. Des dossiers ont même été constitués par des candidats qui avaient renoncé à leur candidature. Les équipes de terminale ont trouvé l'exercice très contraignant.

- l'information dispensée par le lycée d'origine a été parfois très déficiente, introduisant de fait une inégalité entre les candidats. Dans certains cas les problèmes sont venus du manque de maîtrise de l'outil, voire de l'Internet !

- le manque de clarté de l'information sur la liaison entre l'admission pédagogique et l'admission à l'internat.

La façon dont le vœu internat était traité n'a pas été claire et a très souvent été mal comprise tant par les responsables des établissements d'accueil qu'en conséquence par les candidats eux-mêmes.

Ce faisceau d'incompréhensions a généré de multiples erreurs notamment de hiérarchisation des vœux par les candidats.

De plus, la multiplicité des modes d'attribution retenus (liste unique ou quota par filière etc. ...) n'a pas facilité les choses. Il est regrettable que des internats ne soient pas complets ici ou là bien qu'il y ait eu un nombre considérable de candidatures initiales : l'évaluation du surbooking pour l'internat semble avoir posé beaucoup de problèmes aux collègues concernés.

3. - la dernière phase de juillet était trop tardive ou inutile.

Les nouveaux admis étaient identifiés à une époque où les personnels de secrétariat n'étaient plus dans les établissements. En conséquence, ce sont le plus souvent proviseurs et proviseurs adjoints qui ont du suivre seuls les opérations jusqu'à fin juillet. De plus beaucoup de candidats, partis en vacances, ne se donnent pas la peine de répondre d'où le nombre important de mentions « réponse attendue ». Les établissements les plus demandés ont fait le plein en 1 ou 2 tours. D'autres auraient eu plus besoin d'un rattrapage fin août qu'un tour de mi-juillet n'ayant pas amélioré leur situation.

- le maintien trop tardif des « oui mais »

Cette situation a bloqué le travail des établissements : certains vers le 10 juillet n'avaient que des « oui mais »

Les disciplinés qui ont suivi les recommandations officielles (n'inscrire que les oui déf. ...) n'ont pu traiter les dossiers d'admission que tard en juillet.

Les listes n'ont pas été épurées aux dates prévues et des candidats sont restés longtemps avec « réponse attendue » sans être radiés et bloquaient ainsi des places. Il y avait plusieurs catégories de « oui mais » :

1/ ceux qui espéraient une place d'internat dans le même lycée

2/ ceux qui espéraient une place dans un autre lycée participant à la procédure

3/ ceux qui attendaient une place hors dispositif (INSA, IEP etc....)

Ces différentes possibilités auraient du faire l'objet d'un traitement différencié.

D'autre part, des candidats ont maintenu des « oui mais » se sachant classés ailleurs, alors que leur rang de classement rendait illusoire cette attente.

- l'absence dans la procédure des autres formations sélectives post bac

L'INSA a effectué des prélèvements qui ont mis en péril certains établissements.

L'impact des IEP ne sera sensible qu'en septembre. Des établissements n'ont pas été autorisés à utiliser un surbooking suffisant pour pallier ces fuites extérieures, d'autres n'ont pas eu autant d' « appelés » que « demandés » bien qu'il leur restait encore des élèves « classés »

4. Ce qui est très souvent reproché

- le nombre de vœux jugé excessif

beaucoup s'interrogent sur les vœux de rang 10 à 12 et pour une filière donnée des rangs 5 et 6. Il faudrait avoir les statistiques nationales prouvant que ces vœux ont été réellement utiles, que des propositions ont été faites et acceptées par des candidats à ces niveaux. S'il s'avérait que ces possibilités nouvelles ont été inopérantes, elles auraient constitué une charge administrative inutile pour les établissements d'origine et d'accueil des élèves.

Certains soulignent que l'analyse des dossiers a été plus superficielle que l'an passé du fait de leur nombre important et que les classements des élèves de niveau médian est parfois un peu aléatoire.

- trop de dossiers en procédure « minimale »

il y a eu un afflux de candidatures, certainement multiples, principalement marocaines, très difficiles à évaluer.

- Les commissions inter académiques n'ont pas bien marché

Les modalités de mise en œuvre du vœu géographique n'ont pas été bien comprises et ont été mal utilisées par les candidats. Le rendu des commissions a été extrêmement faible.

- l'absence de liaison possible avec GEP

Il a fallu tout ressaisir....

- l'hétérogénéité de préparation des dossiers et du suivi des candidatures par le lycée d'origine

bordereaux mal utilisés ou absents, envois dispersés, élèves peu ou pas relancés quand ils ne se connectaient pas lors des phases successives de la procédure.

- certains trouvent le système trop rigide

les rattrapages sont parfois impossibles et toujours longs à effectuer.

5. Remarques isolées

- deux collègues estiment que le dispositif a créé pour eux un surcroît important de travail fin août.

- deux relèvent qu'ils auraient constaté des dérapages dans certains établissements (admissions de dernière minute, hors contrôle)

- deux collègues estiment qu'il faudrait revoir l'imprimé de candidature où certaines précisions manquent, en particulier pour ce qui concerne les CP Littéraires (difficulté pour déterminer les options des candidats)

PROPOSITIONS

1. Large consensus...

- Raccourcir la procédure sur juillet :

Tant que les INSA, IEP, et autres modifieront les admissions jusqu'en août, il sera inutile de procéder au tour de mi-juillet. Les élèves souhaitant réellement faire une CPGE se sont déterminés auparavant. Il faut que les élèves puissent confirmer leur admission ferme dès la fin de la première semaine de juillet. Se pose ensuite l'éventuelle nécessité d'un tour de rattrapage fin août.

Dès le troisième appel, il faut limiter les « oui mais », à ceux qui envisagent une formation hors dispositif

- Intégrer à la procédure le maximum de participants en particulier INSA et IEP

- Epurer les listes dès la fin du 3^{ième} tour

On ne devrait plus trouver dans la 2^{ième} quinzaine de juillet des candidats avec « réponse attendue »

- Améliorer l'information dispensée par les lycées d'origine.

- Limiter le nombre de dossiers

4 à 5 par filière et 9 ou 10 au total semble être suffisant pour la majorité des collègues.

Bien sûr, la situation serait différente si beaucoup d'autres filières sélectives s'ajoutaient.

- Revoir dates et modalités de l'expression et de la prise en compte du vœu géographique.

- Revoir absolument les modalités de prise en compte de l'internat

Il est suggéré en particulier que la demande d'internat fasse l'objet d'un dossier séparé, donc d'un imprimé spécifique lors de la candidature sur internet, et qu'elle ne soit plus intégrée, pièces justificatives incluses, dans le dossier pédagogique. Ce dossier pourrait comporter des éléments chiffrés, renseignés par le candidat par voie télématique, en appui à sa demande (imposition de la famille ?)

- Intégrer dans GEP les candidats admis.

2. Propositions diverses et variées...

- supprimer la procédure dite « minimale »

Elle devrait pouvoir être traitée comme les autres et permettre ainsi de supprimer des candidatures multiples.

- mieux piloter la surréservation (ou surbooking) par les instances académiques ou nationales.

- supprimer la notion de dossier « incomplet »

L'élève est responsable de ce qu'il envoie. Le lycée d'accueil ne peut pas passer son temps à réclamer aux candidats des pièces qu'il aurait oubliées

- faire apparaître sur les fichiers successifs d'admission les modifications apportées depuis l'appel précédent.

On pourrait aussi rajouter un champ indiquant la date d'appel de l'élève X pour un choix donné.

En effet, la situation actuelle impliquait de nombreux pointages pour suivre en continu les listes. Des élèves étaient encore avec « réponse attendue » alors que d'autres étaient déjà appelés. Il faut revoir les séquences des opérations.

- pouvoir accéder à une liste d'élèves classés mais non retenus après la dernière phase (adresse, n° de tél).

L'idée est de pouvoir disposer d'un vivier de candidats où les établissements déficitaires pourraient puiser.

- insister auprès des lycées pourvoyeurs sur l'importance de l'envoi des bordereaux.

- donner des instructions précises sur la forme du dossier (chemise plastique ouverte sur 2 côtés), sur l'authentification de l'imprimé de candidature qu'il faut encore clarifier (opt IEP ?).

- permettre aux élèves de classer, s'ils le souhaitent leurs vœux dès la phase d'inscription.

- informatiser la saisie des notes et des appréciations.

Cette disposition permettrait un gain de temps important. Encore faut-il que tous y soient préparés...

- introduire une procédure d'échanges de « gré à gré » entre établissements d'accueil pour régler les erreurs manifestes et les problèmes de déménagement.

3. Propositions qui pourraient être contestées

- un collègue souhaiterait connaître la hiérarchisation des vœux du candidat.

C'est aller à l'encontre d'un des objectifs de la nouvelle procédure et réintroduirait les comportements que nous voulions éradiquer. Les CAE doivent absolument pouvoir travailler sans présumer des choix ultérieurs du candidat.

- un collègue souhaiterait pouvoir accéder d'emblée aux coordonnées des candidats.

C'était une des principales exigences du privé et nous avons du beaucoup batailler pour qu'il y renonce...

- **un collègue souhaiterait que l'ordinateur de Toulouse tourne toutes les vacances et propose une 5^{ème} phase entre le 15 et le 20 août....**

Je crains qu'il ne soit bien seul !

4. Question :

Que doit-on faire des dossiers des élèves refusés ?

**Dépouillement et synthèse de
Jean-Alain HIVER
Proviseur du Lycée du Parc à LYON**

BUREAU ELARGI à l'I.E.C.S. de Strasbourg
le 13 septembre 2003

Présents : P.J. BRAVO - H.BROUILLET - S.CHARPENTIER - P. CORRE - J.F.GUIPONT - D.LAMBINET - D.MONTAGNE - F.PILET - H.PRIVAT - J.D.ROQUE - P.SEMICHON - J.VALLAT.

Modification de coordonnées :

Sylve GAUTHIER est nommé au lycée Roosevelt
10 rue Roosevelt 51096 REIMS Tel 03 26 86 70 90 son mel devient :
sylve.gauthier@wanadoo.fr

CALENDRIER

Le prochain C.A. est fixé **le mercredi 19 novembre après midi** après la réunion de l'IESCP

L' A.G. est fixée le **17 janvier 2004** au lycée Louis le Grand (C.f. 6. infra)

1. POINT SUR LA PROCEDURE D'AFFECTATION

Patrice CORRE donne lecture du compte rendu de J.A. HIVER (excusé) sur une première analyse du recrutement via la nouvelle procédure. Ce compte rendu a été élaboré à partir de 40 réponses d'adhérents de l'APLCPGE. Certains points font l'objet de débat et de propositions nouvelles.

Le compte-rendu rédigé par J.A. HIVER est publié dans le présent bulletin.

Voici les principaux points qui ont été étudiés et discutés par les membres du bureau :

1.1 Les admissions à l'internat.

De l'avis unanime des proviseurs concernés **elle doit être clarifiée.**

1.2 La procédure minimale

Elle est également à revoir . **Deux propositions :**

- l'**intégration** au dispositif avec au besoin un N° aléatoire.
- la **suppression** au profit d'un recrutement hors procédure bien défini quantitativement et qualitativement :

+ réservé aux étrangers,

+ aux réorientations de l'enseignement supérieur,

Il s'agit d'éviter des inscriptions "pirates" hors procédure de dossiers de grande qualité qui se sont présentées hors procédure à la fin de celle ci pour la contourner.

1.3 Le recrutement hors procédure.

Ce recrutement hors procédure a déjà eu lieu cette année mais sans excès d'information. Il a donné lieu à des pratiques en général positives mais pas toujours : il est signalé localement par exemple des démissions d'élèves déjà affectés à la suite d'un "oui" de leur part et que l'on retrouverait ensuite inscrits dans un autre lycée. Si ces faits étaient avérés, ils constitueraient une violation manifeste de la procédure d'affectation.

Certains élèves (Nice) sont envoyés, pour s'inscrire à la rentrée hors procédure, par le SAIO.

Ces admissions hors procédures doivent être cadrées quantitativement et qualitativement :

- pour des élèves qui n'ont matériellement pas pu participer au dispositif,
- pour ceux qui n'ont été retenus par aucun établissement.

En fait pour des élèves qui ne prennent la place de personne et ne démissionnent pas d'un autre établissement pour lequel ils ont dit "oui" lors d'une des phases d'affectation.

A ce sujet il est rappelé que **tous les établissements doivent remonter le nom de tous les présents à la rentrée et déclarer les candidatures hors procédure.**

La déclaration, à la rentrée, via l'application informatique, d'un élève inscrit hors procédure fait apparaître tous les homonymes du candidat avec leurs prénom, date de naissance et éventuellement leur établissement d'affectation. Ceci permet à un lycée de bonne foi de constater une demande d'inscription abusive de la part d'un élève déjà affecté par la procédure.

Dans certains cas, des changements d'affectation avec l'accord du candidat ont été négociés entre proviseurs des lycées émetteurs et accueillants. Cette pratique n'apparaît pas négative dès lors que l'accord est réel : elle donne de la souplesse au système.

Les défections liées aux inscriptions aux INSA doivent être acceptées puisque ces écoles sont encore hors procédure d'affectation.

1.4 Remplissage des CPGE.

L'amélioration du remplissage des CPGE et une meilleure répartition des élèves sur le territoire étaient les objectifs prioritaires de la nouvelle procédure.

Une première mise en commun (incomplète) de l'information fait apparaître des chutes de recrutement sur un nombre non négligeable de lycées. Si les établissements parisiens en particulier ceux de moindre notoriété ont mieux rempli que les années précédentes en quantité (et en qualité ?), en filières scientifiques MPSI et PCSI tous les lycées de certaines académies proches de Paris comme CAEN et AMIENS connaissent une baisse importante de leur recrutement par rapport aux années précédentes.

Le nombre de "oui" constatés sur le serveur faisait apparaître début septembre des divisions à plus de 52 ou 53. Si les effectifs définitifs devaient confirmer ces valeurs, avec des dotations rectorales correspondantes en matière horaire, on serait en transgression flagrante du principe d'effectif maximum à 48 solennellement affirmé lors de la mise en place de la nouvelle procédure.

La transparence qui a procédé à la mise en place du dispositif a été appréciée. Elle constitue surtout un garant essentiel de son bon fonctionnement en instituant une autodiscipline. En conséquence plusieurs membres du bureau élargi suggèrent que les effectifs de rentrée 2003 par établissement soient affichés pour tous, avec en exergue les effectifs correspondants des années antérieures.

Il est souhaité que les difficultés "de jeunesse" constatées soient étudiées sérieusement. Cette analyse, en particulier dans le cas des régions mises cette année en difficulté, sera essentielle pour améliorer rapidement l'année prochaine le dispositif. Exemple pour la détermination moins empirique du *surbooking*.

L'association pourrait mandater une délégation auprès des SAIO pour provoquer la réflexion et renforcer encore l'information l'année prochaine.

1.5 Décalage entre dossiers édités et retenus in fine.

Les éditions successives des dossiers papier par les élèves engendrent des dysfonctionnements.

Il faudra insister pour que les bordereaux d'envoi soient systématiquement édités par les lycées d'origine, avec radiation des dossiers annoncés mais non rendus.

1.6 Le vœu géographique

Il est à encourager, par exemple en faisant apparaître systématiquement sur l'écran de saisie une zone de saisie «vœu géographique ».

Cependant, l'utilisation de ce vœu devra être améliorée.

1.7 Traitement des élèves classés en 3ème phase.

Les élèves doivent être informés de leur classement en site d'attente en 3ème phase. Les lycées d'accueil pourraient être informés de l'ordre des vœux des candidats en 3ème phase.

L'accès aux N° de téléphone des candidats peut être pervers sauf pour ceux qui n'ont rien ou ceux qui ont été admis dans un lycée pour le lycée qui l'a admis.

1.8 Conduite et calendrier des opérations.

La clôture du système devrait intervenir au plus tard vers le 3 juillet : le lendemain de la dernière épreuve écrite du bac.

Ensuite vers le 5 juillet auraient lieu, à la même date pour tous, les commissions interacadémiques.

Chaque étape de la procédure devrait faire l'objet d'un rappel direct aux établissements des opérations à effectuer. De même un rappel nominatif par mail devrait être fait pour alerter les établissements retardataires.

Le nombre de vœux doit être restreint 9 ou 10 avec un maximum de 4 vœux par série. La réponse à cette question ne pourra être donnée qu'après analyse des statistiques ex : combien d'élèves ont été affectés au-delà de leur 4ème vœu ?

L'intégration des INSA et IEP générateurs de surbooking dans le nouveau dispositif est essentielle. Il faudra demander où en sont les contacts pris avec ces établissements.

2. PREPARATION DU BULLETIN N° 35

Sont prévus pour ce numéro :

- un article de Pierre TAPIE directeur de l'ESSEC sur les CPGE dans le cadre mondial de la formation universitaire.
- l'intervention du Ministre Xavier DARCOS, au colloque de l'UPS,
- une communication sur l'étude sociologique de la DEP "Démocratie et ouverture des CPGE" présenté par C.BAUDELOT,
- la synthèse nationale des réactions des adhérents de l'APLCPGE (plus de 40 contributions),
- le bilan officiel ministériel de la procédure de recrutement en CPGE,
- le compte rendu par J.D.ROQUE d'une réunion avec le Ministère sur le statut de l'élève de CPGE et la gratuité,
- l'annonce de l'AG,
- une fiche d'adhésion,
- les statuts de l'APLCPGE.

3. DIFFUSION DU BULLETIN

Le bulletin N° 35 sera diffusé début octobre.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour la distribution du N° 34 il sera expédié par voie postale à tous les établissements ayant des CPGE selon les modalités prévues pour la diffusion du N° 34 .

L'enquête sera adaptée à la diffusion générale.

Ce N° 35 sera aussi accessible par téléchargement sur le site en zone publique (non spécifiquement réservée aux adhérents).

5. NOUVELLE PRESENTATION DU SITE <http://aplcpgc.free.fr>

Le bureau est consulté sur la maquette du nouveau site dont une version prototype a été mise en ligne pour les membres du C.A. et du bureau.

Les pages de présentation particulières des établissements de l'ancien site seront supprimées maintenant qu'existe un site ministériel plus exhaustif et performant auquel du reste renvoie le nouveau site de l'APLCPGE.

Il est décidé par le bureau, la mise en ligne du nouveau site avant le prochain CA et pour le téléchargement du N° 35. Le nouveau site garde bien sûr le même URL

<http://aplcpgc.free.fr>

6. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date retenue :

le 17 janvier 2004 au lycée Louis le Grand.

Un invité d'honneur ouvrant sur l'international et issu de la conférence des Grandes Ecoles est pressenti. Le dossier international est effectivement important et d'actualité. Un représentant du Ministère suivant la validation des études internationales avec le système des ECTS et les LMD serait idéal, reste à trouver l'interlocuteur compétent, du niveau convenable.

Cet interlocuteur pourrait alors prendre part à une table ronde à laquelle participeraient également un ou deux représentants des universités. Le nom du Président LAURENT de Marseille vice-président de la conférence des universités est évoqué, un autre Président impliqué sur le dossier pourrait également être associé à la table ronde compte tenu du rôle essentiel de l'Université dans ce dossier et des situations variées résultant de l'autonomie des universités.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Le recrutement des IEP

C.BOICHOT a progressé sur ce dossier avec les directeurs d'IEP de province .On se dirigerait vers un recrutement qui ne serait plus concurrent avec celui des CPGE correspondantes.

7.2 Harmonisation des CPGE littéraires.

Le travail continue également sur ce dossier, mais il n'y a pas encore à ce jour, de solution retenue.

7.3 Statut de l'élève de CPGE

Compte rendu de réunion avec le Ministère avec J.D.ROQUE sur le statut de l'élève de CPGE et la gratuité.

Dominique MONTAGNE
Secrétaire de l'APLCPGE

Quelques réflexions sur le bilan de la nouvelle procédure d'admission, suite au débat qui s'est déroulé au bureau di 13 septembre

Premières conclusions :

Le débat des membres du bureau a été animé. Il est loin d'être clos, car si les réponses collectées par J.A. HIVER ont été globalement positives, il semble bien qu'elles ne fassent pas suffisamment apparaître la diversité des situations constatées à la rentrée dans toutes les académies et dans l'ensemble des établissements.

Plusieurs membres du bureau ont exprimé l'inquiétude et les critiques de collègues qui déplorent le faible taux de remplissage de leurs classes et un nombre important de démissions tardives.

Une analyse plus complète et plus fine des constats établis à la rentrée est nécessaire. Il serait donc très souhaitable que le bureau puisse disposer très rapidement des réponses d'un plus grand nombre de collègues. Le représentant de notre association est par ailleurs mandaté pour demander la publication des statistiques que le centre informatique de Toulouse pourra établir à l'issue de la clôture de la saisie des « élèves présents à la rentrée ».

Au total, il apparaît que si la nouvelle procédure semble avoir apporté des améliorations significatives, elle n'a pas atteint tous ses objectifs. Sans doute l'information a-t-elle été insuffisante ou mal conduite dans nombre de lycées, en particulier dans les lycées n'ayant pas de CPGE.

Il conviendra de bien tenir compte de ces critiques pour l'avenir.

Patrice CORRE
Vice-président de l'APLCPGE

MONDIALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

LE DEFI FRANCAIS

PREPAS ET ECOLES ONT-ELLES UN AVENIR ?

Depuis la naissance de l'université au Moyen Age, les institutions d'élite ont toujours été caractérisées par leur capacité à attirer les meilleurs étudiants locaux *et* étrangers pour venir suivre leurs cours. Ce phénomène prend aujourd'hui une ampleur sans précédent. La mondialisation de l'économie exige des cadres une aptitude accrue à évoluer dans des univers culturels multiples, et demande donc à ce qu'ils y soient formés. Le front de la recherche scientifique, et donc les échanges permanents entre chercheurs, n'ont de sens qu'au niveau mondial et dans certaines disciplines les moyens nécessaires pour la recherche ne peuvent être rassemblés que dans des consortiums mondiaux. Enfin les entreprises les plus compétentes savent aller chercher les ressources intellectuelles expertes dans les universités et les laboratoires du monde entier.

Ainsi, l'ouverture mondiale des systèmes d'enseignement supérieur est-elle désormais un fait, et la mondialisation de l'intelligence une réalité concrète.

Dans cet article, nous souhaitons considérer le système d'enseignement supérieur français, et tout particulièrement les grandes écoles et les classes préparatoires, à l'aune des réalités internationales, en remettant en question quelques analyses fausses et classiques. Après une étude de leurs forces et faiblesses, des risques et des défis auxquelles elles sont confrontées, nous soulignerons les vraies opportunités qu'elles peuvent aujourd'hui saisir.

1. Des diagnostics courants largement erronés :

Les adversaires de classes préparatoires et des « grandes écoles » sont nombreux, en particulier parmi ceux des universitaires reconnus qui n'en sont pas issus, et ils sont nombreux. On souligne souvent qu'il y a là une originalité française et que dans d'autres pays la dualité écoles/université n'existe pas. Au delà de l'expression d'éventuels éléments de rivalité, cette affirmation est tout simplement *fausse*.

L'originalité de l'enseignement supérieur français ne réside pas dans *l'existence* d'un système dual, où se côtoient écoles et universités. La Grande Bretagne fait de même, avec ses *Polytechnics* ; l'Allemagne fait de même, avec ses *Fachhochschulen* ; les USA font de même avec leurs *Community Colleges*. La différence n'est pas là où il est dit ; elle est dans ce qu'en France les formations considérées comme les plus exigeantes et sélectionnant les étudiants les plus brillants sont *celles des écoles*, contrairement à ces autres pays où la voie royale est celle des études longues à l'université. Ceci est largement le corollaire de l'interdiction faite à l'université de toute orientation par les aptitudes, qui conduit à un paradoxe incompréhensible ailleurs : tous les jeunes peuvent commencer des études longues de mathématiques ou de philosophie, tandis que la sélection de BTS «action commerciale » est des plus sévères !

Une autre spécificité bien davantage hexagonale réside en notre appareil public de recherche. Dans la plupart de pays de l'OCDE la recherche publique est d'abord réalisée dans les universités, et la première valorisation de la recherche est constituée par les enseignements dispensés par les acteurs de la recherche. Or si nombre de chercheurs de établissements publics scientifiques et techniques (EPST) participent à l'encadrement des doctorats, le cloisonnement d'une large partie de nos meilleurs chercheurs en dehors des lieux de l'enseignement supérieur constitue une originalité française bien supérieure à la dualité écoles/universités.

Plus largement, il n'est pas sûr que LE modèle international de référence de l'enseignement supérieur existe. Les universités américaines sont puissantes, riches, organisées, nombreuses, car le pays, à l'échelle d'un continent, dispose du même modèle universitaire et que les universités américaines ont historiquement joué un rôle majeur dans l'émancipation intellectuelle de ce grand pays ! Les systèmes européens manifestent une grande diversité selon les pays, de même que les pays asiatiques.

Souvent le débat autour des comparaisons conduit rapidement à celles entre institutions d'élite, d'un pays à l'autre. La vérité est que tout pays sait sélectionner et former la petite fraction d'une classe d'âge à très haut pouvoir d'abstraction, qui sera à long terme en charge des plus hautes responsabilités. D'autres peuvent certainement accéder à ces responsabilités, à partir de talents progressivement découverts, mais de fait la plupart des pays ont créé des filières d'excellences où ceux choisis pour y étudier l'ont d'abord été pour leur facilité à étudier, gage de ce qu'ils seront demain aptes à aborder les questions les plus complexes. En France les Grandes écoles jouent ce rôle, avec les filières médicales et juridiques ; en Grande Bretagne, les filières les plus prestigieuses d'Oxbridge sont plutôt l'histoire, la littérature, la philosophie ; aux USA, le droit, la médecine et le Business ; en Inde les Ingénieurs en électronique et Informatique, et si l'on veut les tout meilleurs on ira chercher ceux qui ensuite font un « Indian Institute of Management » : 20 à 50 000 candidats pour 200 places ! Ces modèles de production de la connaissance d'une part, d'identification et de préparation de hauts responsables d'autre part sont caractéristiques d'un pays, très en lien avec son histoire, le rapport à l'origine familiale et la fortune, l'organisation de l'enseignement secondaire.

Ces subtilités sont trop méconnues, en particulier des journalistes souvent nous disent qu'ils ont peu de temps pour se plonger dans ces complexités ; elles échappent souvent aux étudiants commençant leurs études. Elles sont en revanche familières aux entreprises internationales qui savent très bien où recruter de très bons candidats, dans tel pays, et familières aux institutions universitaires qui se situent vraiment sur le marché international et savent parfaitement identifier leurs pairs, de qualité comparable. l'X, Centrale ou les Mines, HEC ou l'ESSEC, sont bien identifiées comme des institutions d'élite par les meilleures universités américaines, dès lors qu'elles ont accueilli nos étudiants en semestre d'échange ou en double diplôme !

Parmi les pistes largement erronées, il est un autre mythe, celui de la « taille critique », qui serait le point décisif condamnant les grandes écoles françaises, car lilliputiennes. Harvard n'accueille « que » 20 000 étudiants, toutes disciplines confondues, l'Université Nationale de Mexico 200 000 (oui, deux cents mille) ; qui est célèbre ? De même, l'INSEAD accueille 1000 étudiants environ, et 140 professeurs permanents ; l'Université de Nantes 40 000 étudiants et 1400 professeurs. Qui est mondialement connue ? Sans doute, dans des disciplines scientifiques où le coût des appareils scientifiques pour la meilleure recherche ne peut être valorisé que par de très grandes équipes,

la notion de taille critique n'est pas totalement absurde quant à la fonction de recherche ; sans doute le flux annuel des diplômés au niveau « Mastère » ou « PhD », à condition qu'il soit de qualité mondiale, est-il un paramètre pertinent, très différent de la taille critique. Bien plus que la taille critique, c'est l'intensité critique qui est déterminante, c'est à dire la quantité de ressources rassemblées par étudiant. Nos collègues américains ont des ressources par étudiant - financières ou humaines, exprimées par un taux d'encadrement - supérieures d'un facteur 5 à 10 aux écoles et universités françaises. Et bien sûr, quand elles conjuguent intensité critique, grande taille, et vieille histoire, il n'est pas étonnant que les « marques » aient acquis une notoriété mondiale !

Dernière affirmation qu'il convient de ranger aux oubliettes : « la déclaration de Bologne, avec le modèle 3/5/8, viendrait signifier la fin du système « prépas », car 2 n'est pas égal à 3 (ce qui est vrai), et donc les prépas sont incompatibles avec Bologne. C'est faux !! Les déclarations de La Sorbonne, Bologne et Prague, ont souhaité *harmoniser les niveaux de sortie* des formations en Europe pour leur donner une compatibilité intra européenne et une visibilité en dehors de l'Europe. Il n'a jamais été question d'uniformiser l'extraordinaire diversité de nos systèmes universitaires au motif que nous voudrions « plus d'Europe » : ce serait aussi stérile que de vouloir désormais ne plus pratiquer qu'une langue sur le continent, au motif de ce que nous avons fait l'Euro. Dans chaque pays, l'enseignement supérieur est bâti en cohérence avec l'enseignement secondaire qui le précède, la manière de penser la liaison formation/entreprise, et les rôles donnés respectivement aux structures collectives d'enseignement et aux familles par rapport à la formation. Il est impossible opérationnellement et absurde intellectuellement d'imaginer un horizon d'uniformisation autrement que par un immense appauvrissement. Ce n'est pas ce qu'on voulu nos gouvernements.

Une autre manière de souligner cette mauvaise interprétation, après avoir donc rayé l'expression « 3/5/8 » pour la convertir en « L/M/D », est de se rappeler qu'en France des niveaux « M » correspondent, au moins théoriquement, à des formations qui vont de Bac + 4 (CAPA d'avocat), Bac + 5 (Ingénieur) ou Bac + 6 (Architecte, Pharmacien) : dans chaque cas il s'agit bien d'un niveau « M », selon la définition de Bologne, à savoir d'un niveau de qualification professionnelle élevée et attestée, apte à un métier de responsabilité, de manière autonome ; pourtant, la durée prévue pour chaque formation, eu égard à ses spécificités, varie de 4 à 6 ans.

Si l'on accepte donc de reconnaître la diversité des modèles d'enseignement supérieur, si l'on observe que la dualité écoles/université n'est pas une exclusivité française, alors on peut découvrir les vraies originalités du système prépas + écoles. La véritable originalité française est que les écoles offrent dans notre pays la filière où se conjuguent la plus grande sélection et la meilleure ouverture culturelle et pluridisciplinaire. Cela est largement dû au classes préparatoires.

2) Prépas et Ecoles : Forces et Faiblesses :

Nous considèrerons maintenant les forces et les faiblesses du système Prépas + Ecoles en tant que tout, selon la logique décrite de formation intégrée du Bac jusqu'au niveau « M ». Bien sûr, l'intégration des « entrées parallèles » constitue un vecteur pédagogique très intéressant, pour de nombreuses raisons ; la moitié de ingénieurs n'est plus issue de classes préparatoires,

les Premiers cycles intégrés et les passerelles avec les universités augmentent la biodiversité de diplômés.

Mais dans cet article nous souhaitons surtout nous concentrer sur le cursus le plus classique.

Cette formation présente des forces souvent mal reconnues :

Les premiers acquis de cette formation, largement dûs aux classes préparatoires, sont le développement d'une grande puissance de travail et l'entraînement au raisonnement abstrait. Situés dans un contexte international, les anciens élèves de nos meilleures écoles se distinguent souvent pour ces deux caractéristiques. Le rythme de travail et les réflexes acquis en prépas sont sur ce point précieux à très long terme. Le propre de l'exercice des responsabilités étant un rythme de travail élevé pendant de longues périodes, les entreprises savent trouver là des gens entraînés.

Un second atout de cette formation, développé tout au long du cursus en cinq ans, est le fruit d'un investissement réel de l'ordre de la culture générale, des langues étrangères, des « humanités » au sens classique. C'est chose évidente pour les écoles de management, le concours se déroulant essentiellement sur des matières de ce type (les maths en plus). Dans les écoles d'ingénieur, outre les coefficients élevés aux concours pour le français et les langues, toutes les écoles exigent la pratique des langues étrangères, donnent des cours d'économie, et cultivent l'appétit des étudiants pour des sujets de sciences humaines et sociales. Par rapport au niveau scientifique ou technique auquel préparent nos écoles d'ingénieur, les connaissances développées sur des sujets d'intérêt général sont très supérieures à celles de la plupart des scientifiques ou techniciens formés hors d'Europe.

Un troisième atout de cette formation, spécifique de la dimension française des « écoles », repose sur l'originalité d'une alternance entre théorie et expérience professionnelle, comme accélérateur de professionnalisme et d'une capacité à penser la complexité et l'intégration des systèmes. Cette expérience professionnelle *intégrée* aux études, par différence avec les modèles américains, anglais, italien, allemand où cette expérience est vécue de manière *séquentielle* par rapport aux études, expérience intégrée sur laquelle toutes les écoles ont bâti des dispositifs pédagogiques amplificateurs (tutorat, restitutions publiques, mémoires, centres de validation des acquis...) amène les étudiants à un niveau de maturité professionnelle avancée plus rapidement. Les ingénieurs français sont connus et admirés dans le monde, dès qu'ils s'exportent - les laboratoires américains se les arrachent comme doctorants - à cause de cette quadruple caractéristique : sélection + entraînement + large culture + capacité à l'intégration. Et les sciences ont moins fait l'objet d'une désaffection en France largement grâce aux écoles d'ingénieur et au prestige de leurs diplômés.

Enfin le système des prépas, et du prestige des écoles auxquelles elles préparent, conduisent à sélectionner pour ces premiers cycles particuliers l'élite des enseignants du secondaire. Que de temps gagné, pour des jeunes brillants, à recevoir des enseignements très denses de pédagogues remarquables qui ont mis toute leur capacité créatrice dans la fonction d'enseigner ! Quand on sait combien l'enseignant-chercheur, par orientation personnelle, est davantage enclin à privilégier les troisièmes cycles, voire les seconds, la concentration d'un certain génie pédagogique en classes

prépas amène à apprendre beaucoup de choses en peu de temps. Nombreux sont les étudiants pour qui des professeurs de prépas restent à vie des « maîtres ». Et c'est un système efficace, par le nombre de jeunes qu'il forme globalement bien.

Les faiblesses ne doivent pas être cachées :

On a toujours les défauts de ses qualités. Si les prépas entraînent au travail intense, elles font courir le risque d'hypertrophier les capacités d'analyse et de logique hypothético-déductive, en ankylosant les capacités de créativité. C'est un risque réel, en particulier chez les élèves les plus lents. Les écoles, dans la seconde partie de la formation, plongent les étudiants dans des pédagogies qui les développent dans cet axe ; par ailleurs, l'apparition des « TIPE » en classes scientifiques a été une excellente idée pour venir contrarier cette dérive . On a constaté que les notes au concours des TIPE n'étaient liées ni à celles de maths, ni de physique, ni de français ou de langues, montrant bien qu'il y avait là l'analyse d'autres qualités. De plus, les élèves sont autonomes, souvent en groupe, sur un sujet personnel : à quand l'introduction de cette bonne idée dans toutes les filières, selon des modalités adaptées ?

Toutes les écoles sont marquées par une caractéristique qu'elles partagent avec l'université : la France, c'est un fait, investit peu dans son enseignement supérieur et sa recherche : à parité de pouvoir d'achat la France se classe, en dépenses publiques par étudiant, au 12^{ième} rang de l'union européenne des 15. Notre retard en recherche croît par rapport aux autres pays de l'OCDE. Ceci amène tous nos établissements à manquer de moyens par rapport à leurs condisciples de stature comparable à l'étranger. Face à ces faibles moyens, écoles et universités ont réagi de manière opposée, en conformité avec leur histoire : dans les écoles en cas d'arbitrage nécessaire c'est l'excellence pédagogique que l'on gardera en dernier ressort ; à l'université, c'est le succès de la recherche que l'on privilégiera. Il en ressort que les écoles, en général, risquent d'être vulnérables sur le front de leur recherche, et seul un petit nombre peut vraiment mener en même temps la formation d'excellence et la recherche de classe internationale. Le fait que l'université française soit paupérisée, dans sa fonction pédagogique, est un drame pour les écoles : elles apparaissent mieux loties ce qui est faux quand on rapporte les moyens au flux d'étudiants formés (à part une ou deux qui s'apparentent à un mécénat républicain), mais provient d'un autre arbitrage.

La troisième faiblesse de ces écoles provient de leur relatif manque de notoriété au niveau international vis à vis des étudiants étrangers. Il existe des établissements « bijoux », mais souvent ils n'ont pas de « marque » internationale qui les rende identifiables sur la scène mondiale auprès des étudiants et de leurs familles. C'est tout aussi valable pour les universités. C'est exact, mais pourquoi ? Là encore, l'argument de « taille critique » revient régulièrement ; il est largement insuffisant. Outre l'élément essentiel de l'intensité critique, la notoriété internationale limitée de nos établissements vient de ce que, jusqu'à récemment, ils ont peu accueilli d'étudiants non français, contrairement à Oxbridge (à cause de l'empire anglais) ou aux plus grandes universités américaines, parce que l'Amérique est terre d'immigration. Là encore, l'INSEAD s'est taillé une réputation mondiale en seulement 40 ans très supérieure à nos meilleures grandes écoles. Mais avec une ambition et un fonctionnement *par nature* international, et des ressources par étudiant 5 à 10 fois supérieures à celles d'HEC ou de l'ESSEC ! Dans ce contexte, il est possible de construire une politique de notoriété mondiale ; le résultat manifeste la qualité de l'analyse initiale et du management.

Seul un très petit nombre d'écoles peuvent délivrer des doctorats. Cette aptitude doit évidemment être réalisée sous un contrôle exigeant. Mais c'est dommage, car la France prive parfois d'excellentes institutions d'une visibilité internationale largement liée à cette capacité. Dans certaines disciplines en lien étroit avec l'actualité économique ou industrielle, les écoles peuvent conduire à des doctorats mieux intégrateurs sur le plan des disciplines ou plus orientés vers la rupture d'un verrou technologique, comme savent le faire certaines universités étrangères : c'est le cas par exemple en Sciences de l'Ingénieur, en Agronomie, en Sciences de Gestion. Au moment où la formation des jeunes enseignants-chercheurs de pays neufs représente un enjeu international majeur, pourquoi nous priver ainsi d'un véritable atout compétitif ?

La dernière faiblesse de nos écoles comme de nos universités vient des faiblesses de leur gouvernance, comparée à celles d'autres systèmes universitaires publics ou privés. Des gouvernements faibles et mal élus dans les universités, des situations très contrastées selon les écoles où les conseils d'administration ne sont pas toujours adaptés. Nos systèmes de gouvernement institutionnel sont souvent mal capables de dessiner des projets ambitieux et visionnaires à long terme, et de suivre leur mise en place, surtout dans les universités.

3) L'avenir des prépas et des écoles : risques et opportunités :

Le risque est de continuer à nous focaliser sur de fausses questions :

Nous relevons régulièrement du syndrome de Keynes : « Les hommes politiques sont souvent victimes d'économistes déjà morts ». Nous courons largement le risque de perdre beaucoup d'énergie dans des questions erronées mais anciennes.

Il est souvent reproché au système prépas + écoles leur manque d'ouverture sociale. C'est vrai, mais hélas la question n'est pas à l'endroit des écoles ! Les catégories socioprofessionnelles des parents ne sont pas différentes chez les diplômés des écoles et les diplômés de l'université à Bac + 5, ce qui signifie que les limites de l'ascenseur social sont ailleurs : l'école, puis le collège et le lycée ne préparent pas assez les jeunes brillants d'origine modeste à l'idée ou l'aptitude d'entreprendre des études supérieures longues. Mais le système des prépas et des concours continue à promouvoir la méritocratie ; conclure de la seule observation des origines sociales des plus grandes écoles que l'élitisme républicain a vécu serait une grave erreur. Nos institutions les plus prestigieuses restent pour ceux qui y entrent des lieux exceptionnels de promotion sociale pour des jeunes méritants.

Dans un contexte de loi sur les 35 heures, la tentation grandit de galvauder « l'enfer des prépas ». Les prépas représentent une expérience exigeante où les jeunes apprennent l'effort intense. Peut-être que cet effort est devenu anachronique pour une partie croissante de la population, plus marquée par la civilisation des loisirs. Mais il serait bien dangereux, sous prétexte de critiquer des prépas « élitistes » (sous-entendu socialement) de dévaloriser et diaboliser l'effort intellectuel. C'est un des facteurs explicatifs du désintérêt pour les sciences dures, quand les jeunes préfèrent le relationnel immédiat, les disciplines « relationnelles », à la sécheresse des apprentissages scientifiques. L'excellence intellectuelle passe par un apprentissage long, intense et souvent aride. Le paradoxe serait qu'à vilipender ce système on aboutisse à aggraver l'effet de reproduction sociale, mais c'est hélas prévisible : les enfants de cadres sont élevés dans

des familles où un travail intense et intéressant est chose naturelle, connue et respectée ! On peut craindre l'apparition de signes où le phénomène « 35h » renforce la reproduction sociale, surtout chez les garçons.

Un autre risque encouru par les écoles réside en l'échec pédagogique de l'université. La tentation est grande, pour tenter d'améliorer ces dysfonctionnements de masse, de faire gros et indifférencié. On y perdrait le service spécifique que rendent les écoles à former de manière pertinente des dizaines de milliers de cadres. Le phénomène universitaire du grand nombre ferait oublier que dans les disciplines scientifiques et de gestion, les écoles délivrent la moitié des diplômes nationaux à Bac + 5 et au-delà, et avec une qualité connue !

Enfin, face à nos dysfonctionnements, il y a le risque de conclure que pour faire bien et visible, il faut faire comme les autres –sous-entendu comme les américains. On oublierait l'extrême diversité des systèmes d'enseignement supérieur et leur enracinement sociétal. On oublierait que les origines de la visibilité ne sont pas là où parfois l'on croit. Notre système a ses défauts et son génie. Se tromper de sujet nous amènerait à nous précipiter sur des systèmes dont nous sommes incapables de copier les forces, faute d'en trouver les ressources aujourd'hui, mais en abandonnant nos avantages distinctifs. Et, indéniablement, les prépas en font partie.

Une conjoncture qui donne de vraies opportunités au système prépas + écoles :

Mondialisation et alter mondialisation, menace terroriste et géopolitique, enjeux environnementaux, crise de confiance du système capitaliste après Enron ou Vivendi, constituent autant de sujets sociétaux d'intérêt majeur auxquels tout responsable moderne devient confronté. Les mieux préparés à saisir ces enjeux allieront une grande culture générale, une compétence très pointue, et une véritable audace. Notre système de prépas + écoles développe naturellement les deux premières qualités. Les écoles qui sauront en outre cultiver la troisième prépareront des personnes précieuses car rares sur la scène internationale. Sachons reconnaître que nos diplômés le sont déjà, et que nos atouts traditionnels sont particulièrement modernes !

Les ingénieurs français sont reconnus comme parmi les meilleurs au monde, capitalisons sur les processus pédagogiques qui les préparent, autant dans les écoles scientifiques que de gestion !

La tradition européenne a été de faire réaliser des études supérieures longues, entre 18 et 24 ans, pour préparer solidement les jeunes à affronter des situations diverses, gage de leur adaptabilité. Poursuivons, dans la logique L/M/D qui donne une meilleure visibilité aux formations, en jouant pleinement l'avantage concurrentiel historique des écoles : celui de préparer plus jeunes des esprits brillants à une capacité d'intégration entre théorie et situations concrètes, entre des disciplines variées pour s'affronter à une même question.

Les entreprises françaises sont de plus en plus internationales, tout en connaissant parfaitement notre système. Ainsi nos diplômés deviennent-ils des acteurs économiques et sociaux de plus en plus reconnus dans d'autres pays, donnant ainsi à voir les institutions où ils ont été formés. C'est une chance pour nous.

L'Europe à 15, bientôt à 25, et la zone Euro, constitue désormais le premier marché mondial. Le monde entier le sait et ce qui est européen en acquiert plus d'attraits.

Soyons-en conscients jusque dans nos lycées, pour ne pas craindre notre originalité ! Au delà de leur marché, l'Europe, et la France particulièrement, constituent à l'étranger des « marques » attractives, sympathiques et respectées. Parce que nous avons mis des millénaires à construire une culture, une paix et un environnement solides, parce que le monde est incertain et que la puissance américaine fait émerger de réactions ambivalentes d'admiration et de rejet, nous suscitons beaucoup d'intérêt, et cela va s'accroître. Les pays émergents désirent construire un modèle économique et social qu'ils auront inventé, à partir de modèles variés et différents. Les excès ultralibéraux sont fréquemment rejetés, et nous (Europe et France plus particulièrement) sommes crédibles pour accompagner cette invention.

Conclusion : Nos vrais défis :

Il s'agit donc de capitaliser pleinement sur nos originalités et les forces particulières qu'elles donnent à nos diplômés. Ce n'est pas facile sur le plan international, car les universitaires anglo-saxons sont beaucoup mieux organisés et disposent de l'extraordinaire atout de leur langue pour se présenter comme particulièrement attractifs au niveau mondial ; ils n'ont guère envie que des concurrents se constituent avec de véritables statures internationales.

Ceci est valable pour nos collègues outre-atlantique, mais les anglais sont aussi très actifs pour que les normes européennes décrivant le niveau des diplômes soient avant tout calquées sur leur propre modèle : dans l'enseignement supérieur aussi, la guerre de normes existe. Par exemple, nos amis anglais cherchent à faire adopter par les écoles européennes un modèle de « Master of Business Administration » qui est le leur, (une formation à 28-30 ans pour des gens expérimentés) ce qui leur donne une excellente position internationale, alors que cet ancien modèle ne correspond plus aux meilleures universités américaines. Au contraire, les écoles françaises de gestion peuvent être en position de pointe au niveau mondial pour un modèle de « MBA intégré » qui développerait plus loin leur modèle d'intégration interdisciplinaire et professionnelle. Il est absolument essentiel de travailler à ce que les normes internationales soient ouvertes, pour que des modèles pluriels puissent exister. C'est l'esprit de la convergence des diplômes dans l'espace universitaire européen : respectons-le, plutôt que de croire que l'enseignement supérieur européen résistera à son concurrent américain en adoptant les mêmes attitudes standardisées que lui ! La diversité culturelle et linguistique est constitutive de l'Europe ; elle nous rend mieux capables d'accepter les différences et de traiter avec des personnes radicalement autres. Ne castrons pas la richesse de cette histoire, qui s'exprime aussi par la diversité de nos enseignements supérieurs !

Il faut nous ouvrir vite et largement à l'international, sous de multiples formes. Qu'il s'agisse d'accueillir des étudiants étrangers, d'aller ouvrir des formations dans les pays neufs, de former les futurs universitaires de ces pays, le monde est ouvert et, sous réserve d'une efficacité qui nous fait souvent défaut, l'enseignement supérieur français y a de vraies opportunités. Sous réserve d'accepter le niveau d'exigence et de professionnalisme de ces marchés ouverts où nos concurrents sont remarquables.

Prépas et écoles ont-elles un avenir ? Oui, si l'on convainc la France que l'enseignement supérieur et la recherche sont des enjeux où il lui faut investir, sous des formes plus modernes et plus efficaces.

Plus que la taille critique des institutions, c'est l'intensité critique qu'il nous faut acquérir. Cela passe par une douloureuse expérience de lucidité sur l'état de paupérisation de notre dispositif. D'autres partenariats sont à inventer avec l'ensemble des ayants-droits de nos métiers, entreprises, étudiants, pouvoirs publics, union européenne pour que les ressources investies par une génération pour préparer la suivante soient puissamment augmentées. On ne peut se résoudre au départ de nos meilleurs universitaires, ni à l'abandon de modèles qui réalisent une véritable performance pédagogique.

Faire exister des modèles pédagogiques variés, qui ont leur force propre, est de l'ordre de la construction d'un monde multipolaire et pluriel. Il serait paradoxal que la France, très engagée dans cet enjeu mondial, choisisse sur un sujet aussi stratégique l'alignement sur des manières de faire ou de penser face auxquelles par ailleurs elle revendique à juste titre une vraie liberté.

Les pays neufs attendent de nous ce courage et cette audace.

Pierre TAPIE
Directeur Général du Groupe ESSEC
Vice-Président de la Conférence des Grandes Ecoles

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCÉES
À CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES
(APLCPGE)

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au Lycée Claude Bernard à PARIS le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996 et du 24 janvier 1998 au Lycée Saint-Louis, et par celle du 16 janvier 1999 au Lycée Louis-le-Grand.

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au Lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS.

Article 2 - OBJET

L'Association a pour objet :

2.1 - d'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

2.2 - D'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - De servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit, et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'Association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité.

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

3.2 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation.

Article 4 – ADMINISTRATION

4.1 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de 2 ans au cours de l'assemblée générale.

Le C.A. se réunit une fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple ; en cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'Association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'Assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'Association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer, en cas de besoin, à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le membre du bureau désigné par le bureau.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le C.A. procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification aux présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'Association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur sera adopté en assemblée générale.

NDLR : pour consulter la liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, il suffit d'aller sur le site de l'APLCPGE <http://aplcpge.free.fr> DL

SAMEDI 17 JANVIER 2004

ASSEMBLEE GENERALE
DE L'APLCPGE

Avec table ronde sur
« la place des CPGE dans le dispositif international »
(LMD, ouverture aux élèves étrangers, etc...)

Personnalités ayant déjà donné leur accord :

Daniel VITRY, Directeur des Relations Internationales et de la
Coopération au Ministère de L'Education (DRIC)
Daniel GRIMM, Directeur Adjoint de l'Ecole Centrale, responsable de la
Commission Internationale de la Conférence des
Grandes Ecoles

ENQUÊTE SUR LE MODE DE DIFFUSION

DU BULLETIN DE L'APLCPGE

La commission « Communication interne » réunie au Lycée Saint-Louis le 26 mars 2003 avait proposé au Bureau élargi une consultation des adhérents concernant la diffusion du bulletin.

Pour ce faire, le N° 34 (juin 2003) devait parvenir à chacun(e) :

- d'une part, par envoi e. mail dans sa boîte personnelle (ce qui fut fait début juillet)
- d'autre part, sous la forme papier traditionnelle accompagnée d'un questionnaire *ad hoc* (ce qui ne fut pas réalisé, par défaut de communication entre trois d'entre nous...un comble, en somme !)

« errare humanum est (...) »

Nous remettons donc « l'ouvrage sur le métier », mais dans une forme légèrement différente puisque ce N° 35 de rentrée est envoyé à tous les proviseurs et adjoints de lycées à classes préparatoires.

Veuillez avoir l'obligeance de nous répondre :

- soit par courrier adressé à **Jean-François GUIPONT**
Animateur de la commission communication
Lycée Saint-Louis
44, boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
- soit par e. mail au même Jean-François jf.guipont@noos.fr

(Possibilité de télécharger sur le site le questionnaire page 37 ci-après)

Merci d'avance à toutes celles et à tous ceux qui voudront bien nous consacrer quelques minutes.

Daniel LAMBINET,
Pour la commission
« Communication interne ».

MODALITES D'ENVOI DU BULLETIN QUESTIONNAIRE

Rappel du postulat de la Commission : l'utilisation optimisée des T.I.C. (courrier électronique et site Internet) devrait permettre, entre tous les membres de l'APLCPGE, une communication plus rapide, plus dense, donc plus efficace. Et ce, au moindre coût.

NOM : Prénom :

Fonction :

Etablissement et adresse :

.....

.....

E. mail personnel :

A défaut, e. mail professionnel :

(Marquer ci-dessous d'une croix les rubriques choisies)

- souhaite le maintien de l'envoi du bulletin de l'APLCPGE sous sa forme traditionnelle (et admet, *ipso facto*, qu'il faudra à l'avenir passer à une cotisation plus substantielle).
- accepte l'idée de ne recevoir le bulletin que sous une forme électronique et marque sa préférence pour :
 - une réception directe dans la boîte courrier personnelle.
 - une formule de lecture et/ou téléchargement à partir du site de l'APLCPGE, chaque adhérent disposant alors d'un code personnel pour accéder aux informations protégées.

Observations et suggestions éventuelles :

Envoyez sans délai votre adhésion 2003-2004. L'APLCPGE a besoin de votre contribution pour poursuivre son action en faveur des classes préparatoires

**ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A
CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES
(APLCPGE)**

ADHESION 2003-2004

Renouvellement

Première adhésion

NOM :	Prénom :	Fonction :
Académie :		
Lycée :		
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	E. mail :

1- Renseigner toutes les rubriques ci-dessus

2- Joindre un chèque de **45 €** (22,50 € pour les membres honoraires) à l'ordre de l'APLCPGE.

NB : les adhésions se faisant à titre individuel, l'Association ne peut encaisser les chèques émanant d'un établissement.

3- Adresser ce bulletin d'adhésion et le chèque à :

**Philippe SEMICHON
Proviseur du Lycée Chaptal
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 22 76 95
Télécopie : 01 45 22 85 12**

(Réservé à l'Association)

--	--